



LE COURRIER DES ÉTATS-UNIS,
JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,
New-York.

VOL. III.

NEW-YORK, SAMEDI, 6 NOVEMBRE 1830.

NO. 73

FRANCE.

CHAMBRE DES PAIRS.

Séance du 27 août.

L'ordre du jour est le rapport des commissions spéciales nommées pour l'examen des deux projets de loi relatifs aux récompenses nationales et à la prestation du serment.

On annonce à la chambre, que M. Séguier est nommé vice-président.

M. le duc de Coigny est ensuite appelé pour prêter serment. Le noble duc proteste de son dévouement pour la famille des Bourbons; il déplore les malheurs qui les ont fait descendre en un jour du plus beau trône du monde; mais il est Français, il se doit avant tout à son pays, et il jure sans restriction.

MM. de Périgord, de Biron et de Ruty prêtent ensuite serment purement et simplement.

M. de Choiseul, rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les récompenses, est appelé à la tribune. Il donne lecture de la loi telle qu'elle a été votée par la chambre des députés.

M. de Choiseul discute ensuite chaque article de la loi; la commission, en propose l'adoption, dit-il, et la chambre se montrera, dans cette circonstance, ce qu'elle a toujours été: elle prouvera que la gloire de la France est son seul vœu.

M. le président: La chambre désire-t-elle ordonner l'impression.

De toutes parts. — Non, non, la discussion immédiate.

M. le président: En ce cas, nous allons prendre la discussion des articles; mais il me semble qu'avant, la chambre devrait alors entendre le rapport de la loi du serment, parce que, si elle juge qu'il y ait lieu à ordonner l'impression de ce dernier rapport, il sera plus tôt distribué. (Oui, oui.)

M. de Saint-Aulaire, rapporteur de la loi du serment, est appelé à la tribune.

Le noble pair donne lecture des lois et ordonnances qui, depuis 40 ans, ont changé les formules du serment imposées; il reconnaît la nécessité qui existait d'établir un serment uniforme:

Ce rapport sera imprimé et distribué.

On passe à la discussion des articles de la loi sur les récompenses.

M. le président met aux voix chaque article séparé; ils sont successivement adoptés.

M. le président: On va voter sur l'ensemble de la loi. La chambre veut-elle que l'on fasse l'appel nominal, ou que l'on fasse promener les urnes.

La chambre décide que l'appel nominal aura lieu.

M. le président: A quand la chambre entend-elle renvoyer la discussion de la loi du serment?

Quelques voix: Après le scrutin; d'autres: A demain; quelques-uns: A lundi.

M. le président: La loi donne quinze jours de réflexion à ceux qui n'ont pas encore prêté serment. Je ne vois pas d'inconvénient à leur accorder un jour de plus; je pense que l'on peut renvoyer la discussion à lundi.

De toutes parts: Oui, oui.

M. de Mortemart, l'un des secrétaires, fait l'appel nominal, et chaque membre, à mesure qu'il est appelé, se lève et va déposer son vote dans l'urne qui est sur la tribune, à côté de M. de Mortemart.

MM. de Séguier, de Montville et Lecoutoux de Cantelou procèdent au dépouillement du scrutin, en voici le résultat:

Nombre des votans,	90
Pour	85
Contre.....	1
Nuls.....	4

M. le président: La chambre désire-t-elle entendre le rapport fait sur la demande de M. de Sesmaisons?

M. de Montebello, rapporteur, propose, au nom de la commission, l'admission de M. de Sesmaisons, qui est ordonnée à l'unanimité.

La séance est levée à quatre heures et demie, et renvoyée à lundi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 26 août.

PRÉSIDENCE DE M. LAFFITTE.

A une heure, M. le président occupe le fauteuil.

La rédaction du procès-verbal est lue et adoptée sans réclamation.

L'ordre du jour appelle la discussion générale sur le projet

de loi relatif à la demande d'un crédit extraordinaire de cinq millions.

M. le président: La discussion générale est fermée. La chambre va passer à la délibération sur l'article 1^{er}, dont je vais donner lecture.

« Un crédit extraordinaire de cinq millions est ouvert, sur l'exercice 1833, au ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur, qui en fera emploi pour les travaux publics et autres besoins urgens, auxquels il est indispensable de pourvoir. »

Personne ne demandant la parole sur cet article, il est mis aux voix et adopté à la presque unanimité. M. Berryer seul ne vote pas.

M. le président donne lecture de l'article 2, ainsi conçu:

« Il sera rendu compte de l'emploi de ce crédit dans les formes légales accoutumées. »

Personne ne demandant la parole, l'article 2 est mis aux voix et adopté, comme le premier, à l'unanimité moins une voix.

M. le président: La chambre va voter au scrutin secret sur l'ensemble du projet.

Nombre des votans,	220
Majorité absolue,....	111
Boules blanches,....	218
Boules noires,.....	2

La chambre adopte.

M. Bavoux, au nom du premier bureau, propose l'admission de M. Lagier de Chartrousse, élu par l'arrondissement d'Arles. — Adopté.

M. le président: La discussion est ouverte sur le projet de loi relatif au droit d'enregistrement des actes de prêt sur dépôt de marchandises.

M. le Président: Je lis l'article unique de la loi.

« Les actes de prêt sur dépôt ou consignations de marchandises et actions de compagnies anonymes seront admis à l'enregistrement, moyennant le droit fixe de 2 fr. »

C'est la commission qui propose d'ajouter après le mot marchandises, ceux-ci: et actions de compagnies anonymes.

M. le Président: L'amendement de la commission est-il appuyé? (Oui! oui!)

M. Persil propose de supprimer les mots sociétés anonymes, et de les remplacer par ceux-ci: « reutes sur l'état, et actions de compagnies d'industrie ou de finances. »

M. Humann explique les motifs qui ont déterminé la commission à faire une distinction entre les compagnies anonymes et les autres.

Les statuts des compagnies en commandite ne sont soumis à aucun contrôle; dans les compagnies anonymes, les statuts sont examinés par le conseil d'état.

M. de Calmon: L'amendement de M. Persil serait tout à fait dans l'intérêt exclusif du commerce de Paris, car il y a très peu de négocians de province qui possèdent des reutes.

Après une discussion animée, à laquelle prennent part MM. Lefebvre, Sannac et Persil, l'article est mis aux voix et adopté avec les modifications suivantes:

« Les actes de prêt sur dépôt ou consignations de marchandises, de fonds publics français, ou d'actions de compagnies d'industries ou de finances, dans le cas prévu par l'article 95 du code de commerce, seront admis à l'enregistrement, moyennant un droit fixe de 2 francs. »

M. Persil propose un article additionnel ayant pour but de déclarer qu'il n'est rien changé aux dispositions du code de commerce pour le prêt sur gage.

Cet amendement, jugé inutile, n'est pas appuyé.

La chambre passe au scrutin. En voici le résultat:

Nombre des votans,	202
Boules blanches,	194
Boules noires,	8

La chambre a adopté.

A droite. — Le scrutin est nul: on n'est pas en nombre.

M. le Président: Le nombre des députés est de 348. Il y a donc plus que la majorité.

La séance est levée à cinq heures moins un quart.

Séance du 27 août.

A une heure, la séance est ouverte.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. de Bernis, député de l'Ardeche, prie la chambre, d'agréer sa démission.

Renvoi au ministre de l'intérieur.

M. de Valimesnil a la parole au nom de la commission chargée de l'examen du projet de loi transitoire destiné à pour-

voir au remplacement des députés démissionnaires et des députés dont l'élection est annulée.

Messieurs, dit l'honorable rapporteur, les changemens apportés à la Charte nécessitent des changemens dans le système électoral. Il s'agit donc de mettre ce système en harmonie avec la Charte.

On sent que le double vote ne saurait se reproduire dans l'état des choses; il faut bien une loi qui pourvoie aux besoins du moment. Votre commission a pensé que le cens électoral, la possession annuelle, et tout ce qui n'était pas en contradiction avec l'esprit de la Charte, étaient étrangers au projet actuel.

La loi a eu pour objet de faire concorder la loi transitoire avec l'abolition du double vote et avec la nomination du président par le collège.

Le projet propose de remplacer les députés démissionnaires ou annulés, appartenant à des collèges départementaux, par l'un des collèges d'arrondissemens désigné par la voie du sort.

La commission propose de pourvoir à cette élection par le collège de département composé, non plus du quart des Electeurs les plus imposés, mais bien de tous les Electeurs payant au moins 300 francs d'imposition.

La commission propose en outre plusieurs articles additionnels relatifs à la formation du collège.

Le président, ainsi que le propose le projet de loi, sera élu par les Electeurs, ainsi que les scrutateurs.

L'assemblée, le premier jour, sera présidée par le doyen d'âge; les deux plus vieux Electeurs après lui et les deux plus jeunes rempliront les fonctions de scrutateurs provisoires.

Le secrétaire sera nommé par le président et les scrutateurs provisoires.

Le secrétaire, nommé par le président et les scrutateurs provisoires, restera secrétaire définitif.

La chambre ordonne l'impression et la distribution du rapport.

M. Félix Faure fait un rapport au nom de la commission chargée de l'examen de la demande formée par M. Léon Pillet, afin de poursuivre devant les tribunaux M. le vicomte Colomb, député des Hautes-Alpes.

M. le rapporteur annonce que M. Colomb s'est présenté à la commission pour appuyer l'autorisation demandée par M. Pillet. Dans cette circonstance, la commission est d'avis, à l'unanimité, d'accorder à M. Léon Pillet l'autorisation qu'il demande.

La chambre discutera cette question après avoir voté sur la loi des élections.

L'ordre du jour est la discussion du projet de loi qui soumet à une réélection les députés promus à une des fonctions publiques.

M. Bizien du Lezard vote contre le projet de loi, et propose de le remplacer par la disposition suivante:

« Nulle personne remplissant des fonctions publiques salariées ne pourra être élue membre de la chambre. Tout député qui acceptera des fonctions publiques salariées sera considéré comme donnant sa démission. »

M. le général Brennier propose à la chambre d'ajouter à l'article 4 du projet une disposition par laquelle les préfets et les procureurs-généraux, dont les fonctions sont incompatibles avec celles de député, ne pourraient être réélus.

A gauche: Appuyé, appuyé.

M. Thouvenot appuie le projet de loi, il propose d'ajouter à l'article 4 qui permet la réélection des députés, la disposition suivante:

« Excepté dans le cas où leurs fonctions sont amovibles et les obligent de résider hors de Paris. (A gauche, appuyé, appuyé. Murmures au centre.)

M. le ministre demande l'adoption pure et simple de la loi.

L'art. 1^{er} est ainsi conçu: « Tout député qui acceptera des fonctions publiques salariées sera considéré comme donnant, par ce seul fait, sa démission de membre de la chambre des députés. »

L'article est adopté.

On passe à la discussion de l'art. 2: « Néanmoins, il (le député) continuera de siéger dans la chambre jusqu'au jour où sera consommée l'élection à laquelle son acceptation de fonctions publiques salariées aura donné lieu. »

Cet article est adopté. On passe à l'article 3 ainsi conçu:

« Sont exceptés de la disposition contenue dans l'art. 1^{er} les militaires jusqu'au grade de lieutenant-colonel inclusive-ment. »

M. le colonel Paixhans développe en peu de mots un amendement qui tendrait à substituer à ces mots: les militaires

jusqu'au grade de lieutenant-colonel inclusivement ; ceux-ci : Ceux des militaires qui auront reçu de l'avancement par droit d'ancienneté. L'orateur se fonde principalement sur ce qu'un chef d'escadron pourrait, tout aussi bien qu'un colonel, se laisser séduire par le désir d'avoir de l'avancement.

La chambre entend successivement M. Lameth contre l'amendement, M. B. Constant, pour.

M. le colonel Paixhans réunit son amendement à celui de M. Duvergier de Hauranne, d'après lequel l'art. 3 serait ainsi rédigé :

« Sont exceptés de la disposition contenue dans l'article 1r. les officiers de terre et de mer qui auront reçu de l'avancement par droit d'ancienneté. »

Cet amendement, combattu par M. le colonel Briquerville, et soutenu par M. Victor de Tracy, est adopté à la presque unanimité.

« Art. 4. Les députés qui, à raison de l'acceptation de fonctions publiques salariées, auront cessé de faire partie de la chambre des députés, pourront être réélus. »

M. d'Harcourt développe son amendement, ainsi conçu : « Les députés qui, à raison de l'acceptation de fonctions publiques salariées, auront cessé de faire partie de la chambre des députés ne pourront être réélus. »

M. Villemain s'attache à prouver que les fonctions de députés ne sont pas incompatibles avec des fonctions salariées ; il pense qu'on peut bien admettre des restrictions, mais non prononcer une exclusion absolue.

M. le président : L'amendement de M. le vicomte d'Harcourt est-il appuyé ? (A droite : Oui ! oui !)

Au moment où M. le président se dispose à le mettre aux voix, M. Benjamin Constant demande la parole, et dit que, si l'amendement était adopté, il se trouverait, lui, engagé dans une position qu'il n'a pu prévoir, car il serait dépouillé de son titre de député ; titre, à ses yeux, le plus indépendant, le plus noble de tous, et auquel il ne renoncerait à aucun prix. J'ai cru, dit-il, en terminant, qu'une longue expérience, des études approfondies sur les lois, pourraient être utiles à mon pays, et j'ai consenti à accepter un emploi : mais je déclare que si, pour conserver ces fonctions, il me fallait rejeter le mandat dont mes concitoyens m'ont honoré, et que j'ai rempli depuis dix ans avec toute l'indépendance, tout le zèle dont je suis capable, je donnerai sur-le-champ ma démission de fonctionnaire public.

Cette improvisation, prononcée avec émotion, paraît faire une vive impression sur l'assemblée.

L'amendement est mis aux voix, et rejeté à une immense majorité.

L'article 6 du projet est mis aux voix et adopté.

Art. 5. La présente loi sera applicable aux députés promus à des fonctions publiques depuis l'ouverture de la session actuelle. — Adopté.

La discussion des articles étant terminée, on va voter au scrutin secret sur l'ensemble du projet.

Pendant qu'on procède à cette opération, M. Francheville prête serment. Ce député siège à l'extrémité du centre droit.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le vicomte de Champigny, qui donne sa démission. Cette lettre sera communiquée à M. le ministre de l'intérieur.

M. Marschal, au nom du 5e bureau, propose l'admission de M. de Villeneuve, élu par le collège départemental de l'Hérault. — Admis.

Voici le résultat du scrutin sur le projet relatif aux réélections.

Table with 2 columns: Description of votes, Number of votes. Includes 'Nombre des votans', 'Boules blanches', 'Boules noires'.

La chambre adopte. La séance est levée à cinq heures.

Séance du 28 août.

Cette séance est consacrée aux pétitions. Aucune ne présente d'intérêt.

— Le roi des Français a accordé une pension de 20,000 fr. à la veuve du maréchal Ney.

— Par une ordonnance du 2 octobre, le roi des Français a accordé de l'avancement à un grand nombre d'officiers attachés à la flotte de l'amiral Duperré.

— M. Vassal, chef de la maison Vassal et cie, a adressé à la chambre, le 5 octobre, la démission de son titre de député, en conséquence des embarras de sa maison de commerce. Elle avait sollicité du roi un emprunt de trois millions sur dépôt de bonnes valeurs. Le montant de la suspension s'élève à six millions. Deux millions d'acceptations se trouvent en mains de la Banque.

— Le prince de la Moskowa a été reçu à Stockholm en audience particulière par le roi de Suède, auquel il a eu l'honneur de remettre une lettre autographe de S. M. le roi des Français.

— M. l'amiral Duperré est arrivé à Paris.

— On dit que la régence provisoire du Portugal, établie à Terceira au nom de dona Maria II, veut de nommer M. d'Almeida, ministre plénipotentiaire près le roi des Français. M. Lima près la cour de Londres, et M. Balbino près la cour des Pays-Bas.

— La Quotidienne annonce que Mme. la duchesse de Berry a fait déposer chez un banquier une somme de 600,000 fr., destinée à subvenir aux frais d'entretien de sa terre de Rosny. La Quotidienne n'indique pas l'époque où la princesse se propose d'habiter cette terre.

— Un grand nombre de traites tirées par des colons sur plusieurs maisons de France n'ont pas été acceptées par ces maisons. Quelques négociants ont même fait constater le motif de leur refus d'acceptation, fondé sur l'effet que produira dans les colonies la nouvelle des événements de juillet.

— Une lettre particulière de Mayence, du 28 septembre, porte que des troubles graves viennent d'éclater à Mayence, que le peuple s'est porté en masse à la douane, et que cet édifice public a été incendié.

— Une lettre particulière que nous avons reçue de Marseille donne des inquiétudes sur l'état de cette ville. On annonce que le parti carliste s'y recrute de jour en jour. Au théâtre, des buées ont accueilli la Marsillaise ; on ne voit figurer sur la liste de souscription ouverte en faveur des blessés, que les noms de quelques employés. Des cris de Vive Charles X ! se sont fait entendre à la nouvelle que la duchesse de Berry conservait ses tableaux à Rosny ; on en a conclu qu'elle y reviendrait bientôt. (Globe.)

— Des lettres particulières du Gard ne regardent pas comme durable l'état de tranquillité de la ville de Nîmes. La concorde n'y existe pas. Des forces imposantes pourront seules y maintenir la paix.

— Des craintes s'élèvent au sujet des ministres : on entend des gens vous dire, que s'ils ne sont pas condamnés à mort, une révolution sanglante est à redouter ; leur local n'est pas encore entièrement préparé au Petit-Luxembourg.

(Journal du Havre.)

Le 5 octobre le roi a reçu en audience particulière :

1o M. le baron de Werther, qui a présenté à S. M. les lettres de S. M. le roi de Prusse, qui l'accréditait à la cour de France en qualité de son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire ;

2o M. le baron Pfeffel, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Bavière près la même cour, et qui a également remis les lettres de son souverain qui lui confèrent ce titre ;

3o M. de Treitlinger, qui a présenté au roi les lettres de créance en vertu desquelles il doit résider à Paris avec le titre de ministre résident de S. A. R. le grand-duc de Saxe-Weimar.

M. le baron de Werther, M. le baron Pfeffel et M. de Treitlinger ont été accompagnés à ces audiences et présentés par M. le comte Molé, ministre et secrétaire d'état au département des affaires étrangères, qui, après la réception chez le roi, les a également présentés à la reine et aux princes et princesses de la famille royale.

(Moniteur.)

AJACCIO, 19 septembre.

(Correspondance du Messager des Chambres.)

Un grand nombre de rassemblements tumultueux ont eu lieu dans les divers villes et bourgs de la Corse. Quelques coups de fusil ont été tirés ; il y a eu des blessés. La gendarmerie et les troupes étaient parvenues à rétablir la paix ; mais depuis trois jours le désordre est à son comble à Sartène et aux environs. Deux partis s'y sont armés : celui de M. Peraldi, sous-préfet, rentré après quelque temps d'absence, et celui de M. Orto, qui en remplissait les fonctions et qui ne veut plus céder la place. Les dispositions du préfet par interim paraissent avoir été impuissantes. On s'est fustigé dans les rues. Plusieurs particuliers et deux gendarmes ont été blessés. Quatre compagnies de ligne viennent de partir pour Sartène ; espérons que leur présence parviendra à calmer des esprits pénétrés maintenant de la plus violente irritation. M. le conseiller de préfecture a du reste fort à faire, et son autorité est en quelque sorte méconnue. Dans un pays comme le nôtre ce n'est pas du provisoire qu'il nous faut ; aussi espérons nous qu'on ne tardera pas à nous donner du définitif. Il y a urgence.

— Le général Bourmont est arrivé d'Alger à Plymouth, accompagné d'un seul aide-de-camp. Il est parti aussitôt pour le château de Lulworth, résidence de l'ex roi Charles X.

HANOVRÉ. — Nous apprenons que des troubles sérieux ont éclaté à Linbourg et à Celle. Le peuple s'est insurgé à l'occasion des privilèges de la noblesse. Il demande aussi que le roi du Hanovre vienne résider dans le pays, ou qu'il transfère sa couronne au duc de Cambridge.

NAPLES. — Il est évident qu'on a la crainte d'une commotion populaire. On pourrait facilement en détruire la cause, si l'on accordait au pays une constitution. Deux officiers généraux et un ancien ministre ont, dit-on, supplié le Roi d'ouvrir les yeux. Sa Majesté s'était presque rendue à leurs vœux ; mais le confesseur de la Reine ayant été consulté, a détourné ces dispositions favorables. (Constitutionnel.)

MADRID, 27 septembre.

Le bruit s'est répandu que Cadix se trouvait au pouvoir des constitutionnels, suivant des dépêches reçues par le gouvernement à une heure du matin, et parties de Port-Sainte-Marie dans la soirée du 21. Les lettres arrivées par le courrier d'aujourd'hui portent la date du 23. Voici comment s'expriment les nouvelles : « Avant-hier soir on remarqua, de la part des autorités, des précautions inusitées qui durent appeler l'attention publique avec d'autant plus de raison que, vers cinq heures, quelques soldats de marine avaient entonné des hymnes patriotiques en passant devant l'hôtel de la douane. Vers huit heures, simultanément et sous différents prétextes, le peuple commença à sortir, et les portes à se fermer, dans la direction des quartiers de Sainte-Marie de la Vigne et de Saint-Jean-de-Dieu, de manière qu'en peu d'instants le mouvement devint général. On entendit alors différents cris séditieux, principalement sur la place des Carmes et de la Croix-de-Vérité ; ici, Vive la Constitution ! là, Vive le Roi constitutionnel ! A neuf heures tout était tranquille. (Le correspondant ne dit point ce que firent les troupes en cette occasion). Mais hier pendant la nuit, Cadix était comme à la veille d'un assaut. De fortes patrouilles se croisaient dans toutes les directions, et de nombreuses gardes étaient placées sur divers points de la ville. Je suppose que puisque la fête a commencé, elle continuera jusqu'au bout. »

Madrid est maintenant dans le même état de fermentation qu'il se trouvait aux premiers jours du mois de mars 1820. Dans les villages environnants, le clergé ne peut, malgré tous ses efforts, parvenir à lever une croisade contre les constitutionnels. Au contraire, les volontaires royalistes quittent les armes tant qu'ils peuvent ; et si le gouvernement était prodigue de congés, il n'en resterait guère sous les drapeaux. Cet état de choses tient les gens du palais dans un effroi qu'ils ne prennent plus la peine de cacher. La nouvelle de l'arrivée de Mina sur la frontière a surtout répandu parmi eux une horrible peur, en même temps qu'elle a doublé l'espoir des libéraux. Les amis et les ennemis de Mina connaissent sa prudence ainsi que son courage, et savent qu'il ne se décide à une entreprise que lorsque le succès en est certain.

Le ministre d'état Salmon a envoyé la semaine passée des fonds à un Italien nommé Brunetti, son fondé de pouvoirs à Londres, pour qu'il les placât en 3 p. 100 consolidés. Je sais que beaucoup d'autres personnages agissent de même. Les fonds publics n'ont point de cours et sont sans opérations.

PAYS-BAS.

BRUXELLES, 27 septembre.

La pièce suivante a été affichée hier et distribuée dans toute la ville.

Gouvernement provisoire.

Vu l'absence de toute autorité, tant à Bruxelles que dans la plupart des villes et communes de la Belgique :

Considérant que, dans les circonstances actuelles, un centre général d'opérations est le seul moyen de vaincre nos ennemis et de faire triompher la cause du peuple belge :

Le gouvernement provisoire demeure constitué de la manière suivante : MM. le baron Vanderlinden d'Hooghvorst ; Ch. Rogier, avocat à la cour de Liège ; le comte Félix de Mérode ; Gendebien, avocat à la cour de Bruxelles ; Sylvain van de Weyer ; Jolly, ancien officier du génie ; Joseph Vanderlinden, Trésorier ; J. Nicolay, avocat ; F. de Coppens, secrétaires.

— Tous ces messieurs ont accepté leurs fonctions. Des ordres importants ont déjà été donnés hier soir par le gouvernement provisoire.

29 septembre.

Actes du Gouvernement Provisoire.

Un de nos meilleurs citoyens, M. de Potter, que le vœu national rappelait à grands cris depuis le commencement de notre glorieuse révolution, est entré dans nos murs. Le gouvernement provisoire s'est empressé de se l'adjindre. En conséquence, à partir du 28 septembre 1830, M. de Potter fera partie du gouvernement provisoire.

Bruxelles, le 28 septembre 1830.

Ch. Rogier, F. de Mérode, Silv. Van de Weyer, Jolly, F. de Coppens, J. Vanderlinden, J. Nicolay, baron Emm. Vanderlinden d'Hooghvorst, Alex. Gendebien.

30 septembre.

Le gouvernement provisoire a formé, le 28 septembre, dans son sein, un comité central composé de MM. de Potter, Rogier et Van de Weyer. Le gouvernement provisoire a ordonné l'envoi de deux pièces d'artillerie à Louvain, et a nommé gouverneur du Brabant méridional M. Van Meenen, de Louvain, en remplacement de M. Vanderfosse. M. Van Meenen est entré de suite en fonctions.

Le nouveau gouverneur a déjà remplacé plusieurs bourgeois, notamment dans le Hainaut.

M. Cogen est nommé commissaire-général des finances.

MM. Lesbroussart, Vauthier, Jules Kindt et Nicolay sont nommés inspecteurs de l'instruction publique.

Extraits de plusieurs rapports arrivés au quartier-général.

Voici la situation de l'armée hollandaise dans la matinée d'hier :

A Malines, 3 à 400 hommes, sans artillerie ; au pont de Walhem (qui n'est pas brûlé comme on l'a dit), 2 compagnies de la 15e division, avec 2 pièces d'artillerie ; à Campenhout, route de Louvain, 2 compagnies, avec 2 pièces ; à Humbeek, 1 compagnie de la 15e division, sans artillerie ; à Vilvorde, 400 hommes, deux pièces et un parc de réserve de 3 caissons à l'abandon ; à Dieghem se trouve le corps d'armée de 8 à 10,000 hommes. On s'est battu avant-hier à Campenhout, vers six heures du soir.

Du Quartier-général, 29 septembre 1830.

A MM. les membres du gouvernement provisoire.

Messieurs,

Je vous invite à faire connaître, sans délai, au quartier-général du prince Frédéric, qu'il faut que MM. Ductépiaux et Pletinx soient rendus demain matin à nos avant-postes, en échange de deux officiers supérieurs, nos prisonniers, à son choix.

J'informe le prince que s'il ne fait cet échange de suite, tous ces messieurs seront indistinctement fusillés demain avant neuf heures.

Je crois devoir vous informer, messieurs, que si ma demande, qui est appuyée par toute la brave nation belge, n'avait un prompt résultat, je prendrais directement des mesures énergiques pour parvenir à mes fins. Veuillez me faire faire connaître votre résolution, afin que je puisse agir immédiatement.

Recevez, etc.

Le commandant en chef des forces actives,

JUAN VAN HALEN.

2 octobre.

Un officier belge, revenu hier d'Anvers, a traversé le camp ennemi, et ce n'est qu'après avoir éprouvé mille difficultés et après avoir été arrêté une dizaine de fois aux différents postes, qu'il est parvenu sain et sauf à Bruxelles.

Il assure que tous les officiers belges ont déclaré au prince Frédéric qu'ils ne tireraient plus l'épée contre leurs concitoyens, et que l'armée est dans le plus grand découragement. Néanmoins S. A. conserve le ton le plus menaçant. Elle parle de vengeance prochaine et traite tous les défenseurs de la liberté belge de brigands.

3 octobre.

Un rapport de M. Janssens, aide-de-camp de M. d'Hooghvorst, en date du 1er octobre, annonce que le 28 septembre Pennemi était à Nevis, et qu'il est parti le 29, ne sachant encore quelle direction prendre.

— Philippeville s'est rendu avant-hier vers les neuf heures ; la garnison, forte de 1,200 hommes, avait reçu l'ordre de marcher contre un rassemblement de près de 150 citoyens armés qui avançaient aux cris de Vive la liberté. A leur approche le commandant a voulu faire tirer, les soldats ont refusé et se sont réunis aux citoyens. La garnison a pris immédiatement la cocarde tricolore brabançonne et continue le service de la place. Il s'y trouve un beau matériel.

4 octobre.

Arrêté : La garde urbaine prendra le titre de garde urbaine bruxelloise.

2. Elle continuera de porter, pour couleurs distinctives, les anciennes couleurs brabançonnnes, rouge, jaune et noir.

3. Ses drapeaux porteront pour devise : Liberté, ordre public.

— M. le comte François Robiano est nommé gouverneur de la province d'Anvers ; vu l'occupation ennemie, il établira sa résidence au point le plus rapproché du chef-lieu.

— Le prince Frédéric et son quartier-général sont arrivés le 2 octobre, vers onze heures du matin, à Anvers.

— La ville de Maestricht est déclarée en état de guerre par une proclamation du général-major Dibbets, du 1er octobre.

— On assure que la citadelle de Liège capitule en ce moment.

5 octobre.

INDÉPENDANCE DE LA BELGIQUE.

Le gouvernement provisoire, comité central,

Considérant qu'il importe de fixer l'état futur de la Belgique,

Arrête :

Art. 1er. Les provinces de la Belgique, violemment détachées de la Hollande, constitueront un état indépendant.

2. Le comité central s'occupera au plus tôt d'un projet de constitution.

3. Un congrès national, où seront représentés les intérêts des provinces, sera convoqué. Il examinera le projet de constitution belge, le modifiera en ce qu'il jugera convenable, et le rendra, comme constitution définitive, exécutoire dans toute la Belgique.

Bruxelles, le 4 octobre 1830.

DE POTTER, Sylvain VAN DE WEYER,

Ch. ROGIER, Félix DE MÉRODE,

Par ordonnance, le secrétaire,

J. VANDERLINDEN.

6 octobre.

Le gouvernement provisoire arrête :

Une commission de constitution est instituée et, de concert avec le comité, elle entrera immédiatement en fonctions.

Elle s'occupera, avant toute autre chose, du nouveau mode d'élection, qui sera le plus populaire possible.

Elle présentera un projet de constitution, destiné à devenir, après l'examen du congrès national, la loi fondamentale de la Belgique.

Sont nommés membres de cette commission : MM. Van Meenen, gouverneur du Brabant méridional ; de Gerlache, conseiller à la cour de Liège ; Tielemans, avocat ; de Brouckere, propriétaire ; Fabry, conseiller ; Balliu, avocat ; Zonde, avocat ; Thorn, avocat.

Le comité central se réserve d'adoindre ultérieurement à la commission de constitution les hommes les plus distingués de toutes les provinces, à mesure qu'il acquerra les renseignements qu'il attend à ce sujet.

Le comité central du gouvernement provisoire de la Belgique.

5 octobre.

Attendu que le gouvernement hollandais forme des commissions à La Haye, composées entre autres de Belges ci-devant membres des états-généraux, pour traiter des affaires de la Belgique ;

Reçu son arrêté du 4 octobre 1830, sur l'indépendance de la Belgique ;

Déclaré nuls et attentatoires à l'indépendance et à la sûreté de l'état, tous actes ou transactions que des Belges ou tous autres, non munis des pouvoirs du gouvernement provisoire de la Belgique, pourraient s'ingérer de passer ou conclure.

— Charleroi s'est rendu le 5 à midi. On a trouvé dans cette place un matériel évalué à plus de dix millions.

— La ville de Menin vient de donner son adhésion au gouvernement provisoire.

— On assure que quatre frégates anglaises sont arrivées dans l'Escaut pour protéger les bâtiments de commerce contre les entreprises de la marine royale.

TOURNAI, 29 septembre.

Tournai se montre enfin ! Hier matin la foule parcourait les rues en criant Vive les Belges, à bas les Hollandais ! On a enlevé partout les enseignes qui portaient les armes du roi ; le drapeau brabançon a été arboré au milieu de la Grande-Place. Les bourgeois sont maîtres de la plupart des postes ; les militaires s'empressaient de mettre bas les armes.

FURNES, 28 septembre.

Le drapeau brabançon a été arboré hier au soir en cette ville. La garde urbaine vient d'être organisée ; tous les habitants sans distinction portent la cocarde tricolore brabançonne.

OSTENDE, 23 septembre.

Les troupes hollandaises sont parties d'ici ainsi que tous les employés hollandais, la ville est gardée par les bourgeois. Les soldats belges sont retournés pour la plupart chez leurs parents ; la partie qui est restée sous les armes fait la garde avec les bourgeois. Du reste tout est tranquille. Les magasins à poudre, qui contiennent au moins 2,000 barils, ainsi que l'arsenal avec un matériel considérable, sont bien gardés.

Nouvelles de Mons, d'Anvers et de Gand.

Les nouvelles ultérieures reçues aujourd'hui de Mons nous annoncent que la forteresse, avec toutes ses dépendances, est au pouvoir populaire, qui s'est organisé de l'ordre le plus parfait; le général Howen, ainsi que tous les officiers hollandais, sont gardés à Mons jusqu'à nouvel ordre; toutes les mesures possible de sûreté sont prises pour repousser toute attaque.

Bruges.

Dimanche, dans l'après-dînée, de nombreux rassemblements eurent lieu sur la place, et malgré l'attitude hostile des militaires, la foule augmentait toujours. Vers les sept heures du soir, un homme s'avança sur la Grande-Place; il portait un drapeau aux couleurs brabançonnaises; deux à trois cents personnes le suivaient en criant *Vive de Potter! Vive les Belges!* A peine eût-on le tems de l'entrevoir, qu'un officier hollandais commanda le feu. On visa le porte-drapeau, et plusieurs personnes tombèrent à ses côtés; d'une main cet homme intrépide relevait les blessés, de l'autre il agitait son drapeau devant la foule étonnée de son courage. Cette homme s'appelle François Lodewyk.

La Grande-Place fut bientôt évacuée; les soldats continuèrent leur fusillade dans toutes les rues contiguës au marché. Les maisons furent criblées de balles. On compte trois morts et une vingtaine de blessés. Cette cruauté était d'autant plus blâmable, que dès samedi le départ des troupes était résolu. Il est juste d'ajouter à la louange des soldats belges, qu'ils ont tiré en l'air ou par terre. Lundi, à sept heures du matin, la garnison a quitté la ville; aussitôt le drapeau fut arboré sur toutes les tours, aux applaudissements de tout le peuple et aux cris de *Vive la Belgique! Vive la liberté!* On ne saurait rendre la joie qui régnait dans la ville; on s'arrêtait, on se félicitait, et rien n'a fait craindre que la tranquillité fût troublée un seul instant.

Aujourd'hui mercredi, une assemblée de notables a nommé, par voie de scrutin, une commission consultative, pour s'entendre avec la régence sur les mesures à prendre. Voici les noms qui ont obtenu la majorité des suffrages; MM. Jullien, de Meulenaere, baron de Serret, baron de Pellichy, docteur Rodenbach et Ch. Serweyten.

Louvain.

Un corps de 2,000 hommes, sous le commandement du général Evers, arriva le 23 devant Louvain, pour y entrer de vive force. Mais les habitants refusèrent de lui ouvrir les portes. Le général Evers fit alors canonner la ville pendant quatre heures. Toute la garde urbaine se jeta hors de la ville en tirailleurs, assaillit la troupe; et, après en avoir fait un grand carnage, elle jeta un tel désordre dans les rangs des Hollandais, qu'ils prirent la fuite jusqu'à Tirlemont. Arrivés là, un poste d'environ vingt hommes qui se trouvait à la porte, fit feu. A l'instant toute la population courut aux armes, et la troupe ne pouvant pénétrer dans la ville, s'éloigna et alla camper à une lieue dans les terres.

LA HAYE, 2 octobre.

Le *Staats-Courant* contient un arrêté du roi Guillaume qui porte en substance que les états généraux ayant répondu affirmativement à la question de savoir si l'expérience a démontré la nécessité d'adopter des changements aux institutions nationales et aux relations existantes entre les deux grandes divisions des Pays-Bas, une commission d'état s'assemblera immédiatement à La Haye, afin de s'occuper des mesures à prendre pour réaliser le vœu exprimé par les états généraux. Le travail de la commission sera soumis, dans le plus court délai, à l'approbation du roi, qui, s'il y a lieu, le soumettra aux états généraux dans leur prochaine session, et fera procéder ensuite à la convocation des états provinciaux, conformément à l'art. 230 de la loi fondamentale.

Les *Nederlandsche Gedachten*, du 2 octobre, conseillent au gouvernement d'en finir avec les discussions ridicules des états généraux, et de ne pas chercher plus long-tems à se maintenir en Belgique, où la conservation nominale de la dynastie n'est ni désirable ni possible. La feuille hollandaise pense qu'il faut admettre le fait, terminer les hostilités, et rompre les négociations avec la Belgique, qui, n'étant plus ni sous l'autorité ni sous le pouvoir du roi, doit être regardée comme à jamais perdue pour le nord. Suivant le journal de M. van Maanen, l'état des provinces septentrionales, où règne en ce moment la plus grande agitation, inspire déjà les inquiétudes les plus vives.

Extrait d'une lettre particulière d'Amsterdam.

On parle ouvertement dans la capitale de convertir la Hollande en république Batave, aussitôt que la Belgique formera un état indépendant. Ce projet dont l'exécution est désirée depuis long-tems par beaucoup de familles hollandaises, réduirait le roi des Pays-Bas au simple rang de Stathouder, seul titre dont les princes de sa famille aient été en possession avant l'année 1814.

ÉTATS-UNIS.

NEW-YORK.

Après une traversée de vingt-trois jours, le paquebot *Erie* nous a apporté les journaux de Paris jusqu'au 9, et du Havre jusqu'au 10 octobre. Par le *Perfect* arrivé à Boston, l'on a des nouvelles du 8 de Londres, et du 9 de Liverpool. La plus importante est celle de la déclaration du comité central du gouvernement provisoire à Bruxelles, qui annonce que les provinces de la Belgique violemment détachées de la Hollande constitueront un état indépendant. Il est bien probable aujourd'hui que ces provinces sont à jamais séparées de la Hollande et que la maison de Nassau a cessé de régner sur elles. Les massacres de Bruxelles, les excès commis par les soldats hollandais, ont rendu le rapprochement impossible. Une intervention armée pourrait seule rétablir l'ancien ordre de choses, mais elle est peu probable, car elle entraînerait une guerre générale en Europe et nous sommes persuadés qu'en ce moment la France est de toutes les puissances celle qui doit le moins la redouter. Nous pensons au contraire que la France, la Prusse et l'Angleterre agiront de concert pour que les Belges puissent seuls décider la forme de leur existence politique.

Une ordonnance du Roi appelant 108,000 hommes sous les drapeaux, outre les 40,000 appelés le 18 septembre, avait fait craindre que la paix de l'Europe ne fut bientôt troublée. M. Molé et le maréchal Gérard, dans la séance de la chambre des députés du 6, ont calmé les inquiétudes en déclarant que le gouvernement, bien loin de s'attendre à la guerre, avait toutes les raisons de croire à la continuation de la paix.

La loi du sacrilège a été abrogée.

Les députés, dans la séance du 1^{er} octobre, ont rejeté la pétition de deux anciens officiers qui demandaient que les cendres de Napoléon fussent transférées en France, et déposées au pied de la colonne de la place Vendôme. M. de Lameth, seul, s'est décidé à prendre la parole contre cette proposition que le général Lamarque a soutenue avec une admirable éloquence. Le brave colonel Jacqueminot a joint inutilement sa voix à la sienne. L'ordre du jour a été prononcé, et les

représentans de la nation, après avoir condamné sa famille à un nouvel exil, ont refusé un coin de terre en France aux cendres de Napoléon!

LETTRES ÉCRITES DE FRANCE,
AU RÉDACTEUR DU COURRIER DES ÉTATS-UNIS.

No. LVIII.

PARIS, 18 octobre 1830.

MONSIEUR,

La ville de Paris, après avoir été un champ de combats meurtriers dans les journées du 27, 28 et 29 juillet, est devenue une arène de solliciteurs, qui se sont jetés sur une curée que tout-faisait prévoir devoir être abondante et fructueuse, mais l'espoir des citoyens, si tant est que les solliciteurs fussent de vrais citoyens, a été trompé; le ministère n'a point marché avec la nation, et dans beaucoup de provinces les congréganistes ont conservé leur position et leurs traitemens; M. Dupont de l'Eure a seul conservé sa popularité; les autres ministres l'ont perdue; M. Guizot a abandonné le vaste champ où il avait à moissonner, à sa femme, dame spirituelle et jolie qui peut se glorifier de l'amitié de Mme. de Tracy et de Mme. Georges Lafayette, mais qui n'en a pas moins placé tous les jeunes gens qui papillonnent dans ses salons, et les amis de ses amis. M. de Broglie, faible et incertain, pactise avec toutes les nécessités, et, en sa qualité de duc et pair, a une sainte horreur pour la démocratie ardente et instruite qui assiège sa porte; M. de Broglie respecte les jésuites, honore les grands seigneurs qui grossissent et dévorent le budget; enfin, il met tout son art et son talent à tenir une balance égale entre les frères de l'école chrétienne et l'enseignement mutuel. M. Molé ne fait point parler de lui; le général Gérard consume son tems en audiences, et M. Sebastiani, fin et rusé, a l'air de chercher l'équilibre, tandis qu'il ne cherche peut-être qu'à deviner quel est le bassin de la balance le plus chargé pour y jeter son poids quelque léger qu'il puisse être. Voilà où nous en sommes; il est évident que le ministère et la chambre des députés sont à la tête d'une nation qui a marché plus loin qu'eux et qu'ils veulent contenir au lieu de s'engager dans les voies de la liberté qui sont ouvertes.

Le faubourg Saint-Germain raille et espère punir le commerce et l'industrie en diminuant ses dépenses, en réformant des chevaux, en renvoyant des domestiques, en ne donnant plus de fêtes; le faubourg Saint-Germain se trompe, il consume sans produire et ignore que la seule consommation utile à un état est celle des producteurs. Il y a quelques jours, S. M. Louis-Philippe, seul et à pied dans les rues de Paris, a été reconnu par des ouvriers-serruriers; on l'a fêté, entouré, et l'orateur de la troupe lui a dit:

« Sire! nous vous aimons de tout notre cœur, nous vous aimons parce que vous faites fleurir l'ordre et les lois. Que nous sommes heureux de vous voir! pourquoi êtes vous seul? pourquoi vos enfans que nous aimons aussi ne sont-ils pas maintenant avec vous? ils entendraient nos vœux. »

Le bon serrurier avait la larme à l'œil, le roi a ouvert ses bras et a embrassé ce brave homme. Grande a été la risée au faubourg Saint-Germain: un roi embrasser un serrurier! voilà de ces choses qui confondent le droit divin et brisent les arbres généalogiques.

Une chose qui occupe maintenant la France entière et surtout Paris, c'est le jugement des ministres; sur l'acte d'accusation présentée à la chambre des députés et adopté par elle, la chambre des pairs s'est constituée en cour de justice. On a transformé en prison le petit Luxembourg, qui est maintenant au palais du Luxembourg, et les quatre ex-ministres qui sont renfermés au donjon de Vincennes doivent d'un jour à l'autre être amenés à Paris. Sur une proposition de M. de Tracy contre la peine de mort, M. Béranger lui-même a fait un rapport où il entre tout-à-fait dans les vues de M. de Tracy et où il déclare que la peine de mort est un supplice qui ne doit pas se trouver dans le code d'un peuple policé; il s'élève surtout contre la peine de mort pour *délit politique*; cependant il conclut à l'ajournement de la proposition. Le public a vu avec un étonnement pénible un langage pareil dans la bouche d'un homme dont l'acte d'accusation contre les ministres a été incisif et vigoureux. Il se demande ce que signifie cette marche rétrograde et si on veut sauver des hommes qui ont voulu briser notre charte et qui ont rougi tous nos pavés de notre sang. A cela s'est joint un incident arrangé avec assez d'adresse et d'art: de nobles dames ont visité nos hôpitaux et, de leurs mains royalistes, elles ont pansé et secouru les blessés des derniers jours de juillet; après elles leur ont fait signer une pétition contre la peine de mort et elles ont eu encore assez d'influence pour les pousser à la porter eux-mêmes à la chambre des députés: il est évident qu'on ne veut pas que le sang coule, les pairs refusent de s'expliquer sur ce sujet et l'on dit ouvertement qu'ils opineront pour la déportation ou la prison perpétuelle. On ajourne autant qu'on le peut le procès, on gagne du tems, mais quoique le peuple de Paris ne soit point cruel, quoiqu'il soit léger et oublieux, il se repaît tous les jours de l'espoir d'une vengeance qu'il croit certaine et qu'il exigera sans doute. On a tué cinq ou six mille hommes dans Paris, le peuple a dédaigné le sang de la famille royale, il veut celui des ministres, et si on le lui refuse il est possible qu'il se fasse justice lui-même. D'un côté les

pairs sont parens, amis, ou commensaux ou obligés des ministres accusés; de l'autre, leur position est incertaine; l'hérédité de la pairie est encore en suspens et ils doivent craindre de se charger d'une impopularité dont ils ne se relèveraient pas. La question est donc incertaine, et les paris pourraient s'ouvrir sur l'issue de ce procès avec des chances aujourd'hui égales.

En attendant, on conte des détails sur les ministres détenus qui correspondent parfaitement à leur caractère connu: M. Peyronnet brave la tempête, il travaille à sa défense avec courage et hardiesse. Il prétend qu'avant de signer les ordonnances, il avait calculé devant Charles X qu'il y allait de sa tête et qu'on peut voir qu'il avait calculé juste. Polignac est stupide ou il feint la stupidité; il demande au cuisinier de la prison de ne pas le servir en gras le vendredi pour observer les ordonnances de l'église; il compte et classe tout le long du jour une collection de graines qu'il veut planter dans les serres de son château lorsqu'il sera débarrassé du maudit procès qui le retient à Vincennes. Pour MM. de Chantelauze et Guernon Ranville, ils n'intéressent en aucune manière et c'est à peine si on prononce leurs noms.

Il y a quelques jours, M. de Guiche, neveu de M. de Polignac, fut voir son oncle (car depuis longtems le secret est levé pour ces hommes qui y ont si souvent retenu un si grand nombre de citoyens) et après être demeuré quelques momens près de lui, il passa chez M. de Peyronnet.

« Dites donc à votre oncle, dit M. de Peyronnet à M. de Guiche, qu'il y va de sa tête; on dirait, sur ma parole, qu'il ignore; pour moi, je n'ose pas l'instruire, j'ai besoin de tout mon courage et ne me crois pas le droit d'en dépenser pour autrui. »

M. de Guiche refusa une commission si fâcheuse et M. de Polignac, à ce qu'on assure, ne connaît pas encore sa position.

A quels hommes, grand Dieu, le sort des peuples est quelquefois livré!

Agréez, Monsieur, etc.

LE CORRESPONDANT PARISIEN.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur des strophes nouvelles de Casimir Delavigne, reçues par le dernier paquebot, et sur l'examen critique de la doctrine de St.-Simon, qui compte aujourd'hui en France un grand nombre de prosélytes.

On nous communique le passage suivant d'une lettre écrite du Havre le 9 octobre, par une personne qui possède dans les colonies françaises de grandes propriétés:

« Nous attendons avec bien de l'impatience des nouvelles des colonies pour savoir comment les choses y auront été prises et si le changement de pavillon n'y aura pas causé quelque mouvement. Dans la supposition que les choses se soient bien passées dans ce premier moment, il est douteux que les nouvelles lois qui vont être discutées dans les chambres pour l'administration des colonies ne leur causent bien des troubles. La principale sera un système d'égalité parfaite entre les hommes de couleur et noirs libres avec les blancs, mesure sur laquelle les chambres et le gouvernement sont d'accord. Le préjugé qui règne dans les colonies depuis leur établissement sera bien difficile à éteindre, et il est à craindre qu'il n'en survive de fâcheuses divisions. D'un autre côté les esclaves ne se ressentiront-ils pas de tout cela et sera-t-il possible de les maintenir dans cet état d'obéissance qui seul assure l'esclavage. Quelques voix de la tribune, qui veulent demander une émancipation générale et qui en ont à l'avance exprimé le désir, ne retentiront-elles pas à leurs oreilles. »

Nous avons été invités par M. le Consul-général de France, à publier l'ordonnance suivante qui ouvre les portes de la France aux proscrits:

LOUIS-PHILIPPE, Roi des Français,

A tous présens et à venir, salut:

Sur le rapport de notre garde-des-sceaux, ministre secrétaire d'état au département de la justice,

Notre conseil des Ministres entendu,

Considérant qu'il est juste et urgent de faire cesser l'effet des condamnations politiques antérieures aux glorieuses journées des 27, 28, et 29 juillet dernier.

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. 1^{er}. Les jugemens, décisions et arrêts rendus, soit en France, soit dans les Colonies, par les cours royales, cours d'assises, cours de justice criminelle, cours prévotales, commissions militaires, conseils de guerre et autres juridictions ordinaires ou extraordinaires, à raison de faits politiques, depuis le sept juillet 1815 jusqu'à ce jour, cesseront d'avoir leur effet.

Art. 2. Les personnes atteintes par les dits jugemens, arrêts et décisions rentreront dans l'exercice de leurs droits civils et politiques, sans préjudice des droits acquis à des tiers.

Celles qui sont détenues en vertu des dits arrêts, jugemens et décisions seront sur le champ mises en liberté.

Celles qui sont absentes de France se présenteront devant nos ambassadeurs ou agens diplomatiques et consulaires les plus voisins, qui leur délivreront des passeports pour rentrer en France.

Art. 3. Le trésor public ne sera tenu à aucune restitution de frais, ni d'amendes.

Art. 4. Les poursuites qui pourraient avoir été commencées à raison des faits mentionnés en l'article premier, sont réputées non-avenues.

Nos Ministres, etc.

Paris, le 26 août 1830.

Signé LOUIS-PHILIPPE.

MM. Etienne et Segura annoncent un concert à City-Hotel, pour mercredi prochain, 11 novembre. C'est à la sollicitation de ses nombreux amis que, pour la première fois depuis quinze années qu'il habite New-York, M. Etienne s'est décidé à donner ce concert dans lequel se feront entendre tous les premiers artistes. Jusqu'à ce jour il leur a généreusement prêté l'appui d'un talent que nous avons si souvent apprécié, et à leur tour ils veulent contribuer à l'éclat de cette soirée. Dans notre famille de mercredi nous donnerons le programme de ce concert qui ne peut manquer d'attirer une brillante réunion.

REVUE DES JOURNAUX EUROPÉENS.

LE GLOBE.

Où allons-nous ? que fait le gouvernement ? comment la situation à l'intérieur et à l'extérieur se dessine-t-elle ? tout est-il donc paisible, ordonné, définitif, sans menace aucune de discordes civiles, sans présage lointain d'orages et de guerres, que nous puissions ainsi attendre à loisir les élucubrations laborieuses de nos hommes d'état qui se broient et se raccommoient tous les huit jours ? Où sont nos chefs, nos guides éclairés en qui nous ayons confiance ? Quels pouvoirs représentent fidèlement le pays ? est-ce la chambre des députés, si nulle, si incapable, si préoccupée de Charles X, si remplie d'elle-même et de sa propre gloire, ballottée incessamment entre M. de Martignac et M. Dupin, à moins que M. Guizot n'intervienne pour ravir la palme et recueillir tous les transports ? Serait-ce la chambre des pairs, de plus en plus effacée, incertaine de sa propre constitution, tout occupée, d'ici à un an, d'obtenir grâce pour l'hérédité, et que le grand procès dans lequel elle doit bien ôter se prononcer absorbe d'avance et fait déjà pâlir ? Le ministère, en qui on pouvait espérer d'abord, s'est laissé user dans l'inaction ; il est déconsidéré presque à l'égal de la chambre ; il est jeté dans une voie qui n'aboutit à rien ; on voit les projets qu'on a portés en portefeuille ceux de ses membres les moins populaires, et jusqu'à quel point ses projets sont conformes aux principes et à l'esprit de la révolution de 1830 ; tel qu'il est, c'est un ministère désespéré ; le temps des ménagements à son égard, des insinuations amicales, des sommations respectueuses est passé ; il faut absolument qu'il se modifie dans sa composition, sous peine d'aggraver indéfiniment la situation présente et de prendre sur lui une responsabilité énorme.

Nous voulons l'ordre ; nous ne demandons que le maintien de la paix ; nous avons toujours pensé depuis le 28 juillet que la France était dans la plus admirable position pour affermir l'un et conserver l'autre ; nous n'avons cessé depuis lors de convoier le gouvernement au rôle franc, aux mesures décisives qui nous semblaient mener à ce but. Comme le gouvernement n'a pris aucun rôle, et que tout est à peu près allé au hasard, de fâcheux symptômes et un vague malaise se sont fait sentir ; aujourd'hui tout cela augmente, et le gouvernement demeure incapable ; il s'en prend ridiculement au *sensibilisme révolutionnaire*, au soi-disant club de la rue Montmartre ; on l'approuve à la chambre ; on ferme avec des sentinelles le club, et tout est fini, dit le *Journal des Débats*. Rien ne l'est, et partout, autour de nous, les événements s'amoncellent et débordent.

Un de nos amis qui est condamné à assister tous les jours de séance à la chambre des députés, quand il a bien écouté toutes les doléances de M. de Martignac, tous les regrets de M. Berryer pour le prince *humain et loyal* que nous avons perdu ; quand il a vu M. Bizien de Lézard, le chef de file habituel de la majorité ; quand il a entendu M. Dupin aîné s'élever contre l'anarchie et assaillir l'ordre *légal* en cent façons piquantes, M. Benjamin Morel, ou M. Humblot-Conté, ces héros de la tribune, protester contre les théories séduisantes et subversives, MM. Demarçay, Manguin et Salverte couverts de murmures et interrompus à chaque mot ; cet ami, disons-nous, quand il sort à six heures du soir de la chambre, et qu'il voit de dessus le pont de la Révolution flotter à tous les palais le drapeau tricolore, se demande si c'est un rêve ; s'il n'y a pas là-dedans quelque erreur ; si vraiment les Bourbons sont chassés ; si la France est libre, et la restauration engloutie ; il ne peut s'expliquer quel rapport il y a entre la couleur de cette chambre et la couleur de ce drapeau. Or, depuis que la chambre et le ministère ne font qu'un, que penser et que dire ? Demandez aux royalistes de France et aux cabinets de l'Europe les espérances qu'ils tirent de ce désaccord entre le gouvernement et le pays ? Voyez les partisans du duc de Bordeaux relever la tête, proclamer leur droit, les départements du midi s'émeuvent, l'Espagne mortifier notre ambassadeur. Pénétrez au-delà des reconnaissances officielles et saisissez par beaucoup d'indices repars les pensées qui se glissent au cœur des grandes puissances !

LE JOURNAL DES DÉBATS.

C'est avec douleur que nous avons vu reparaitre hier à la tribune un sophisme qui ne nous est que trop connu. Car nous l'avons bien long-temps sous d'autres auspices combattu en vain. A propos du club, un honorable membre a dit que tout le secret de la politique est de n'avoir pas peur de ses amis.

N'en déplaise à l'honorable orateur, plus de pouvoirs ont péri sur la terre par les exigences de leurs amis triomphants, que par les révoltes de leurs adversaires vaincus.

Que le gouvernement ne se laisse donc pas effrayer de sophismes vieux comme le monde, et si cruellement réfutés par l'histoire. Qu'il fasse enfin exécuter les lois protectrices de l'ordre social envers et contre tous. Qu'il purge nos rues de ces placards incendiaires où le poignard du scribe contre-révolutionnaire perce à travers les replis du bonnet rouge, où les appels secrets à l'étranger cherchent en vain à se justifier et à s'absoudre par l'appel permanent et altier à l'anarchie. Que la profession de doctrines démagogiques, de passions hostiles à la propriété, aux classes moyennes elles-mêmes, à la haute industrie, cette aristocratie de la civilisation moderne, ne suffise pas pour autoriser l'infraction de toutes les règles établies. En un mot, que les lois, au gré de notre constitution glorieuse soient égales pour tous, et gouvernent ceux-là mêmes qui se sont dévoués à les défendre.

Et si l'autorité rencontre des instruments indociles, qu'elle n'hésite pas sur ses devoirs.

On comprend que ces sacrifices, même quand ils ne portent que dans les rangs secondaires, coûteraient au cœur d'un prince plus populaire encore par ses sentiments et par ses opinions que par les intérêts de sa couronne. Mais c'est la loi de la politique, la loi surtout de la Constitution qui nous régit. Louis-Philippe, par amour même pour la liberté dont il est le gardien auguste, n'appuiera son autorité que sur les principes de la prévoyance et de l'étendue dans l'esprit, dont le regard porte au-delà du moment qui s'écoule, ceux qui savent qu'un club n'est point la capitale, ni Paris la

France, ni des agitateurs obscurs l'Europe et le monde. L'unique manière d'assurer le progrès d'un peuple et ceux de l'humanité, c'est d'allier toujours deux choses sans lesquelles il y a des révolutions, mais point de politique, la modération et la fermeté.

La grande loi de la politique est d'avoir raison et d'oser. Ces deux conditions, séparées, perdent les empires ; réunies, elles les sauvent et les affermissent. Puisse le gouvernement continuer à les réunir jusqu'au bout !

L'ordonnance qui appelle cent-dix mille hommes sous les drapeaux ne doit point agiter les esprits. Nous croyons savoir d'une façon certaine que le gouvernement n'a d'autre vue que de mettre l'armée sur un pied de paix respectable, qu'il n'a ni un dessein hostile aux puissances voisines, ni un doute sur leurs dispositions armées. Le langage de l'Europe est unanime. Elle reconnaît que dans la courte et terrible guerre des grandes journées le bon droit était du côté d'un peuple défendant la constitution octroyée, les lois établies, la foi jurée. Elle s'avoue heureuse de la modération qui a suivi la victoire nationale, et qui, en ôtant à la guerre civile tout aliment à la guerre étrangère tout prétexte, a fondé l'ordre public dans notre patrie sur des bases nouvelles sans attaquer celles sur lesquelles les sociétés européennes reposent. D'ici à huit jours, et avant peut-être, toutes les têtes couronnées auront accrédité leurs ambassadeurs près de ce Prince qui a sauvé parmi nous la royauté. La révolution française, en un mot, est universellement reconnue et acceptée. Elle ne compte point une puissance ennemie dans l'univers.

D'autres questions d'une haute gravité se trouvent pendant devant les cabinets. Mais il n'y a nulle appréhension de les voir traiter par les armes. C'est aux voies diplomatiques que tous les gouvernements ont recours d'un accord unanime. Tout le monde sent que dans un temps comme celui où nous sommes, lorsque le moindre ébranlement pourrait faire trembler jusqu'à ses entrailles le sol entier de la vieille Europe, les voies diplomatiques ne peuvent aboutir qu'à des transactions.

LA GAZETTE DE FRANCE.

Quand on voit les croix abattues dans la plus grande partie de la France, on se demande quelle peut être la cause d'une démonstration aussi hostile contre la religion catholique. Ce ne peut-être la modification apportée dans la Charte, car on a reconnu que cette religion était celle de la majorité des Français. Il est vrai que la monarchie a été détruite, mais la séparation de la religion et de la politique est depuis long-temps une des maximes fondamentales de ceux qui ont aujourd'hui le pouvoir ; pourquoi donc la disparition du drapeau blanc est-elle suivie du renversement des signes extérieurs du christianisme ? et pourquoi la substitution de la branche cadette à la branche aînée est-elle accompagnée d'une hostilité contre les symboles d'un culte que la majorité de la nation professe ? Sera-ce que la souveraineté nationale, c'est-à-dire la volonté de l'homme érigée en principe constitutif, se croirait en désaccord avec une religion d'abnégation et de sacrifices ? Cette question est d'un haut intérêt, et les hommes qui observent et réfléchissent y trouveront un vaste sujet de méditations.

LE COURRIER FRANÇAIS.

Il n'est pas étonnant que MM. les députés tiennent bon, et qu'ils veuillent prolonger leur mandat. Ils voient s'accroître chaque jour leur influence et leur patronage. Jusqu'ici on en voyait un grand nombre assiéger les ministères, pour obtenir des places en faveur de leurs parents, de leurs amis et de leurs simples connaissances. Ces habitudes de sollicitation ont été poussées si loin, qu'elles ont subjugué les ministres, les chefs de division et les chefs de bureau. Non-seulement on se garde aujourd'hui de refuser aux députations de chaque département les places qu'elles demandent, mais on n'ose plus en accorder à qui que ce soit sans leur consentement. Il faut un certificat, non de civisme, mais d'agrément de la part de MM. les députés, pour se faire nommer à des emplois qui n'ont même aucun rapport à des fonctions municipales ou départementales. Cet abus que nous signalons pourrait être au besoin démontré par des preuves irréfragables.

LE MORNING HERALD.

Le bruit se répand que le prince Talleyrand est chargé par le gouvernement Français d'une mission auprès de l'ex-roi, et qu'elle a pour but d'obtenir un nouvel acte d'abdication de Charles X. en faveur de Louis-Philippe qui établirait ainsi son titre sur le principe de la légitimité. Nous ne pouvons ajouter foi à une pareille nouvelle. Cette conduite de la part du roi des Français serait une grande faiblesse ; un roi élevé au trône par la volonté de la nation, ne peut agir comme celui qui gouverne par le droit divin et Louis-Philippe sait fort bien que la puissance qui lui a donné son titre, et qui seule peut le défendre est la volonté nationale ; c'est cette puissance qui a expulsé la branche aînée des Bourbons, qui a frappé la légitimité de sa vengeance. Louis-Philippe, élu par le peuple, ne peut chercher à remplacer ce titre par un don du fugitif détrôné, dont le premier acte d'abdication a été regardé comme nul ; il ne peut vouloir faire reposer son trône sur les parchemins d'un souverain déchu, au lieu de l'appuyer sur la volonté d'une nation régénérée. Le titre qu'il porte est contradictoire à la confirmation qu'il voudrait obtenir : il est roi des Français, et comme tel, chef d'une dynastie. Ce titre n'est pas celui que Charles X a perdu. L'ex-roi ne peut donc donner ce qu'il n'a jamais possédé. D'ailleurs, si le duc de Bordeaux a des droits légitimes au trône, qui peut abdiquer pour lui ? Ce n'est pas l'ex-roi, qui ne pourrait incontestablement abandonner que son titre ; ce n'est pas le duc d'Angoulême, ni la duchesse de Berry, qui n'ont pas le pouvoir de faire ou de défaire un roi ; ce n'est pas le duc de Bordeaux lui-même, qui est mineur. Personne ne peut donc abandonner, pour le duc de Bordeaux, les droits qu'il pourrait avoir au trône de France, et par conséquent l'abdication du roi déchu en faveur de Louis-Philippe serait absolument nulle pour le jeune prince.

La négociation dont on parle nous paraît donc impossible. Qu'aurait-on pensé de Guillaume III après la glorieuse révolution de 1688, s'il eût envoyé un ambassadeur à Saint-Ger-

main pour négocier en sa faveur l'abdication de Jacques II, en excluant le jeune prince qui, sans cette révolution, serait monté sur le trône ? On aurait dit qu'il cherchait à affaiblir ou plutôt à détruire ses propres titres en faisant un acte qui aurait annoncé que le peuple ne pouvait pas donner la couronne à qui bon lui semblait. Mais Guillaume III n'eut jamais une pareille idée, et on ne peut supposer qu'il fût plus éclairé dans le 17^e siècle que Louis-Philippe dans le 19^e. Aussi, regardons-nous le bruit qui court comme une fable inventée par les ennemis du gouvernement actuel de France dans le dessein d'exciter la jalousie et la méfiance du peuple contre un roi constitutionnel.

DE LA DOCTRINE POLITIQUE ET RELIGIEUSE

DE

SAINT-SIMON.

Les prêtres saint-simonistes. — Leur pape. — Destinée nouvelle des femmes. — Le droit d'héritage aboli. — Leur fonds commun. — Le mariage des saint-simonistes. — Leurs prédications au Prado et rue Monsigny. — Mme Malibran, grande-prêtresse. — Les progrès des saint-simonistes.

Parmi les théories philosophiques qui ont successivement appelé la critique des contemporains, la première place appartient sans contredit à la doctrine de Saint-Simon. Ses idées portent un caractère si fondamental, il y a dans son ensemble un principe organisateur si sévère, si complet, les quelques hommes révélateurs de ce dogme totalement subversif de la société actuelle l'annoncent avec tant de persévérance, de bonne foi, de dévouement, que chacun s'arrête avec respect, sinon avec conviction devant une œuvre si consciencieusement poursuivie. Leur prédication surprend par ses éloquentes sorties en faveur de l'humanité ; on s'intéresse malgré soi à l'enthousiasme de ceux qui plaident ainsi notre cause contre nous-mêmes ; ils ne cherchent pas le prosélytisme ; il vient à eux. Voilà ce qui fait grandir insensiblement l'ascendant des nouveaux doctrinaires, et réclame que tout silence méprisant soit enfin rompu envers leur théorie. D'ailleurs les derniers événements ont prêté à l'accomplissement de leur système une accélération qui justifie en partie sa hardiesse. Prenons donc l'œuvre imparfaite, et essayons d'en faire connaître les développements.

Toute l'existence de l'homme, selon Saint-Simon, se résout dans ces trois mots : l'amour, l'intelligence et la force. Le christianisme a bien sanctifié les deux premiers modes de notre existence ; il nous apprend à contempler l'amour et à l'aimer, à contempler la pensée et à la connaître, et dans son origine ouvrit, par cette vie inconnue, une carrière neuve de perfectionnement ; mais il avait frappé d'anathème la condition physique de l'homme, et il a fallu l'immense développement des sciences positives pour rendre à l'activité matérielle la place qu'elle mérite et que le dogme chrétien ne peut effacer. Il s'agit donc aujourd'hui de réconcilier entièrement par l'amour, comme par un lien nouveau, les deux grands principes en présence et en hostilité l'un avec l'autre, l'intelligence et la matière. Voilà le but du saint-simonisme.

Mais ce n'est pas tout : la société politique d'une époque offrant toujours un reflet plus ou moins coloré de la société religieuse contemporaine, il manquait une pierre à l'édifice. Une organisation politique découlaît nécessairement du dogme révélé, il fallait la fixer. Les doctrinaires l'ont entrepris sans hésitation ; et, dût le mot effrayer un certain nombre d'esprits, c'est une théocratie qu'ils nous proposent. Leur théocratie, entièrement basée sur les trois grandes fonctions sentimentales intellectuelles et physiques, les coordonne et les rallie dans la marche progressive de la civilisation. Elle a pour religion la morale, c'est-à-dire ce qui lie les hommes, ce qui est l'effet de leur amour ; elle a pour théologie la science, c'est-à-dire ce qui éclaire les hommes, ce qui est l'effet de leur pensée ; elle a pour culte l'industrie, c'est-à-dire ce qui remue les hommes, ce qui est l'effet de leur activité matérielle. La société entière doit donc se composer de prêtres, de savants et d'industriels. Tel est en quelques mots l'exposé théorique de l'organisation à la fois politique et religieuse des saint-simonistes.

Maintenant quelle hiérarchie établir dans cette société théocratique fondée, ne le perdons pas de vue, sur les trois conditions de notre existence, c'est-à-dire sur l'amour, l'intelligence et la force ?

Celui qui possède au plus haut degré l'amour de l'humanité, une sympathie prononcée pour ses semblables, est placé au sommet de l'échelle sociale, et reçoit le titre de *prêtre social*. C'est donc de l'amour qu'il reçoit sa mission ; c'est aux hommes chez lesquels cette faculté est dominante, que revient la direction suprême des sociétés. Ce prêtre social est choisi dans un collège de prêtres tirés eux-mêmes de la foule, exercée sans distinction par une éducation commune.

Un peu au-dessous du prêtre social sont placés : à sa droite le *prêtre de la science*, et à sa gauche le *prêtre de l'industrie*.

Le corps de la société se compose donc des savants, des industriels, des prêtres sociaux ayant les artistes, en quelque sorte, pour prolongement, et enfin de la masse de la jeunesse.

On voit, que le prêtre social gouverne en chef suprême la société entière, comme chacun des deux prêtres qui le suivent immédiatement gouverne l'activité intellectuelle ou l'activité matérielle. Il est choisi parmi les prêtres sociaux, c'est-à-dire parmi les individus chez lesquels le sentiment est la faculté dominante.

Pour entretenir dans les prêtres sociaux une continuelle exaltation pour les sympathies humaines, Saint-Simon jette au milieu de leur vie les enchantements des artistes : ils viennent comme autant d'Orphées, aider les prêtres sociaux dans leur fonction divine, établir entre tous les hommes la paix et l'harmonie. Expression animée du sentiment, comme les sciences, de la pensée, comme l'industrie de la force physique, les beaux arts rallient les savants et les industriels aux idées morales, aux affections du cœur, aux besoins du progrès intellectuel ; et l'imagination, leur mère commune, puisant dans l'amour de l'humanité une énergie nouvelle, n'est plus qu'une

chaîne poétique par où se confondent et se purifient les efforts de la matière et les créations de la pensée.

Représentants secondaires de la faculté sentimentale à laquelle est attribuée la direction des sociétés, les artistes font évidemment partie du sacerdoce actif. Leur langue est la langue de Dieu. Le prêtre social, harcelant toujours les progrès, leur communique sa pensée féconde; ils la traduisent, la réduisent en symbole, la révèlent par des formes sensibles à tous les corps de la hiérarchie, et l'atelier scientifique, comme l'atelier industriel, entre aussitôt en mouvement pour la développer et la mettre en pratique.

Enfin tous les individus de la société, jugés encore indignes de faire partie de l'un des trois grands corps qui constituent l'humanité, forment une masse soumise à une éducation commune, à une instruction encyclopédique. Les instincts, les goûts, les capacités sont exercés en se conformant avec scrupule au vœu de la nature. Chacun prend, dans la hiérarchie sociale, la place à laquelle il a droit, soit par son intelligence, soit par son amour, soit par sa force. Tous les individus sont appelés indistinctement à leur véritable destination sur la terre. On n'entend plus aucune plainte dans l'humanité; les sources d'inégalité sont tariées; le privilège inconnu, l'égoïsme détruit, et la société, dans tous ses membres, n'a plus qu'une idée, qu'une action, qu'un besoin, le progrès.

On sent qu'à cet exposé, extraordinairement rapide et succinct, se rattache une multitude de questions de détails, d'objections diverses, de discussions profondes. Peut-être dispenserions-nous une partie des ténèbres qui, après la lecture de ce résumé incomplet, couvriront encore l'esprit des personnes restées jusqu'à ce jour étrangères à la nouvelle doctrine, en les prévenant que l'héritage par droit de naissance doit disparaître chez les familles. Un fils n'hérite de son père que le don de l'existence. A la mort de chaque individu les richesses dont se composera sa fortune particulière seront versées dans le fonds social. N'ayant point lui-même hérité, sa fortune constitue le prix du travail de toute sa vie; mais la société ne tient compte de ses peines que pour l'amélioration progressive du sort de tous, et non pour l'avantage individuel d'un seul de ses membres; il ne laisse donc que sa mémoire à ses enfants. Ceux-ci, dégagés envers lui, même durant le cours de son existence, de toutes redevances filiales, écoutent les prêtres sociaux qui étudient et dirigent leurs penchans. L'affection qu'ils vouent à ces maîtres de l'humanité l'emporte bientôt sur l'inutile tendresse gardée à leur père. Celui-ci leur a donné la vie; ceux-là ouvrent à leurs regards les portes de la science. Parvenus eux-mêmes à l'âge de choisir un état l'un d'eux veut-il, par exemple, être forgeron, il est admis, par examen, dans le corps des industriels. Le fonds social lui avance une somme nécessaire à son établissement, proportionnée à sa capacité. Il prend place dans la hiérarchie, fonde une famille, travaille pour le bien-être et la civilisation progressive de la communauté, se sépare de ses enfants qui ne sont rien pour lui, et meurt plein de jours employés sans perte au bonheur de ses semblables.

Ainsi, en admettant que notre époque fût assez fertile en belles âmes, en imaginations supérieures pour enfanter un homme digne de s'asseoir au-dessous de Dieu, sur le trône théocratique du prêtre social; en supposant que ce chef de secte, illuminé d'en haut, entraînant l'humanité entière dans ses voies nouvelles, et imprimant au siècle un ascendant prophétique, je laisse à penser quelle singulière révolution s'en viendrait lier les mains aux plus entreprenans. Il n'y aurait plus la moyen de se jeter dans les sous-préfectures, de se glisser au parquet, ou de se rattraper à un ministère. Bon gré mal gré, le prêtre social, comme un grand niveleur, renverrait chacun à sa place, à quelque petit coin bien obscur de l'atelier de la civilisation, et telle excellence d'avant-hier se trouverait fort surprise de n'obtenir qu'un rôle secondaire chez un honnête industriel, ou de tirer, à bonnes suées, le soufflet d'une usine. Quand on songe que les voitures, les laquais, les loges aux Italiens, les académies, les concerts, les congrégations disparaîtraient de la surface du globe! On ne vivrait plus que pour penser, agir et aimer! Il y a tant de gens qui vivent tout autrement.

Ce point si délicat, le droit d'héritage, n'est pas le seul auquel touchent hardiment les nouveaux doctrinaires. Le système de Saint-Simon soulève les questions à la fois les plus graves et les plus curieuses dans toutes les parties de l'organisation sociale actuelle. Nous avons voulu simplement en donner un aperçu général, une idée superficielle à ceux qui ignorent son existence, ou qui, sans l'ignorer, connaissent inexactement le but des modernes apôtres.

Mais ce résumé serait véritablement incomplet si nous gardions un silence absolu sur une question que nous avons réservée à dessein, et qui, si elle était oubliée, laisserait dans tout système social une lacune impossible à remplir. Que devient donc la femme dans la théocratie saint-simonienne? Le rôle que la femme est appelée à jouer dans la communauté saint-simonienne la réintègre complètement dans des droits qu'un préjugé, au moins injuste, nous attribuait sans partage. Que la terre écoute Saint-Simon, et la femme devient, non la pareille, mais l'égal de l'homme; son existence est enfin moitié de la nôtre. Elles forment ensemble une dualité soumise indistinctement à tous les effets de la grande trinité religieuse: amour, intelligence et force. Et qu'on ne vienne pas nous dire que la beauté, les grâces, l'esprit, la douceur, la fortune et ces mille créations d'une nature égarée par la civilisation, entravent l'accomplissement de la nouvelle destinée de la femme. Il s'agit bien de cela, ma foi, et pour commencer le renversement de ces coutumes d'une société abâtardie, je vous dirai que les femmes ne seront plus dotées. Le fonds commun fournit à l'établissement des jeunes gens, mais non point à l'union des jeunes filles. Pour qu'elles obtiennent le droit de devenir épouses et mères, il faudra, qu'après avoir passé par la filière d'une éducation encyclopédique, elles choisissent comme les hommes, dans les trois grands corps de la communauté, la place que leur capacité naturelle leur destine. Une femme pourra, tout aussi bien que son mari, être chimiste, musicienne ou imprimeur. Cette aptitude énorme que les doctrinaires prêtent subitement au sexe pour toutes ces ramifications de l'intelligence humaine, sera le résultat d'un progrès philosophique. Depuis que la civilisation a pris de l'accélé-

ration dans sa marche, on remarque que l'esprit des femmes s'accoutume insensiblement aux idées générales. Dans ces derniers tems surtout elles ont dévoilé quelques caractères d'une trempe vigoureuse. Par induction, on peut conclure qu'elles arriveront au point de maturité nécessaire à leur intronisation saint-simonienne. Ainsi, pour en revenir à la question du mariage, chacun des corps sociaux contiendra des femmes et des hommes en nombre à peu près équivalent, et sur un pied d'égalité parfaite. Les uns et les autres pourront donc se rapprocher, s'unir en obéissant aux sympathies réciproques, au penchant de la nature, et à la voix de leur cœur. Laides ou jolies, bonnes ou méchantes, spirituelles ou niaises, toutes y passeront à leur grand contentement; car il est évident, d'après la loi des affinités secrètes, et conformément à l'harmonie de l'univers entier, que les hommes laids éprouveront un irrésistible penchant pour les femmes laides; un individu d'une conception bornée ne sentira pas le mérite d'une improvisatrice; et un caractère sombre s'alliera toujours avec répugnance à quelque folle tête, aux pensées rieuses et agaçantes. Il est bien entendu cependant qu'un anatomiste épousera, s'il lui plaît, une danseuse: dès l'instant qu'il y aura sympathie entre eux, l'union sera légale. D'ailleurs le prêtre social, ayant surtout pour mission de lier, d'unir, d'associer les hommes entre eux, le mélange des trois ordres, au moyen du mariage, produira les plus heureuses conséquences. Quant aux veuves on ne dit pas précisément ce qu'elles deviendront; mais il est à croire qu'une femme ne fera, et ce qui est bien plus extraordinaire, ne désirera jamais faire qu'un seul mariage. Effectivement, ayant choisi pour époux l'homme qu'elle savait, parmi tous les hommes, posséder le plus de sympathie pour elle, il tombe sous le sens qu'après l'avoir perdu elle chercherait vainement à le remplacer. Elle aura donc accompli sa destinée sur la terre, et restera veuve.

Quant à la hiérarchie des femmes, elle est absolument la même que celle des hommes, et au reste se confond avec elle. Changez le sexe des individus, et vous avez la société des femmes. Puis, supposez un moment que les deux hiérarchies se confondent, et qu'à partir du sommet jusqu'au dernier échelon, les femmes et les hommes s'unissent selon leurs avantages intellectuels, moraux et physiques vous aurez la hiérarchie entière, l'unité humaine. Le prêtre social des hommes et le prêtre social des femmes, ou si l'on aime mieux, la prêtresse sociale, unis entre eux, forment et constituent le pape, le chef suprême de toute la hiérarchie. Il se rencontrera des gens qui demanderont si le mariage sera bien venu entre les deux modérateurs du sacerdoce. Je le répète, les qualités physiques et morales des époux se trouveront exactement nées pour se confondre, parce que chacun des couples aura été en quelque sorte prévu par la nature. Ainsi, je suppose que nous ayons un prêtre social célibataire, son mariage deviendra immédiatement une question importante à la marche de l'Etat. Le collège des prêtresses procédera au choix de celle de leurs compagnes dont le cœur s'émeut le plus sentimentalement à la contemplation des perfections humaines. De son côté, le prêtre, dès l'instant qu'il aura connu sa nouvelle moitié, sentira, comme par une sorte de révélation divine, toutes ses idées et toutes ses affections sympathiser admirablement avec les idées et les affections de la prêtresse. A peine se seront-ils rencontrés au faite de l'échelle religieuse, qu'un échange électrique de leurs intelligences leur dévoilera tout-à-coup la pensée progressive que leur union morale et physique devait enfanter, pour le plus grand perfectionnement de la société. Leurs âmes, comme leurs corps, ne formeront plus qu'un seul être harmonieusement créé, pour n'avoir sans cesse qu'une seule idée et qu'un seul besoin. L'amour de l'humanité, brûlant leurs cœurs réunis, les entraînera dans une exaltation permanente pour les hautes œuvres de la civilisation; et comme l'essence du sentiment purifiera leur existence pour accomplir l'alliance divine de l'intelligence et de la matière, l'amour, cet élément actif de l'univers, sanctifié par sa destination religieuse, offrira dans le pape l'image du plus beau couple terrestre et le mystérieux symbole de la théocratie naturelle.

J'oublierais un fait qui complètera la puissance politique et religieuse des femmes. Presque tout le monde sait et les anciens s'accordaient entre eux sur cette opinion, que la femme possède à un certain degré l'instinct prophétique et l'art de divination. Elle se montre, en outre, légèrement sensuelle, dans toute l'étendue de l'expression: c'est un caractère spécial de sa nature. Par conséquent dans tous les rapports sociaux qui exigent du tact, de la finesse, de la pénétration, l'habitude des détails, une extrême délicatesse des sens, la femme prévaudra sans conteste, et ses arrêts, pour l'homme, auront gardé la divine empreinte de la révélation. L'époux, plus fortement préoccupé des intérêts positifs de la société, puisera dans cette tendance à l'idéal le sentiment poétique et la confiance de l'espoir. L'épouse recevra de la gravité maritale une légère contrainte pour modérer l'ardeur de ses travaux spéculatifs; et, par cet ingénieux équilibre, le ménage sera éternellement sans tempête. Or le pape, dans sa double existence, représentera avec une perfection achevée l'emblème de ces diverses attributions de l'homme et de la femme. Le prêtre social, le regard toujours fixé sur le passé, interrogera la poussière des siècles, en évoquant à lui l'expérience et en feuilletant l'histoire. La prêtresse sociale, au contraire, plongeant d'un œil prophétique dans les profondeurs de l'avenir, devinera le progrès de l'humanité, et lira sa destinée avant de l'atteindre. Ainsi, Janus à deux sexes, le pape sera l'image du présent; et cette singulière personification entretiendra toujours la société des fautes de ses aïeux et des espérances de ses enfants.

Tel est le prodigieux système d'organisation que nous a laissé un homme mort à Paris dans la plus profonde misère. Vrai ou faux, sublime ou extravagant, ce système ne révèle pas moins une immense force d'esprit dans son inventeur. Descendant du fameux écrivain des Mémoires, soldat à dix-sept ans, sous les drapeaux de Washington, en Amérique, où il fit cinq campagnes; plus tard spectateur philosophe de la révolution française, chef d'une vaste spéculation financière, puis voyageur inquiet et curieux dans toutes les parties de l'Europe, et enfin, sur les dernières années de sa vie, fondateur d'un culte et inconnu d'une doctrine religieuse, Saint-Simon, comme Rousseau, Beaumarchais, Calvin, nous a donné le se-

cret d'une de ces existences impatientes et avides d'un résultat que l'humanité ne peut ou ne doit pas comprendre. En 1825, malade de corps et d'âme, abandonné comme fou, ne sachant où manger, il voulut se brûler la cervelle. Il se blessa seulement très-grièvement, et vécut encore assez longtemps pour entretenir son unique disciple des idées fondamentales qui développées dans ses ouvrages, expliquent et complètent le dogme.

Il mourut enfin; mais sa mort fut le signal de la propagation de son système. Depuis cette époque, la nouvelle doctrine a toujours été grandissant, envahissant la société, s'établissant chez les avocats, les médecins, les industriels; prêchant à toutes les intelligences l'avenir qu'elle annonce, et racontant la vie du Messie qui l'a prédite. Composée d'abord d'un très-petit nombre d'adeptes, la communauté saint-simonienne compte aujourd'hui à peu près cinquante prêtres et plusieurs milliers de néophytes. Ses ramifications s'étendent dans toutes les provinces de la France. Les principales villes possèdent des succursales de leurs cercles de la capitale. Une correspondance active les met en rapport avec les doctrinaires éloignés, et les instruit régulièrement du progrès de leurs idées. A Paris surtout ce progrès est remarquable. Les étudiants des trois écoles, de droit, de médecine et polytechnique, forment une grande partie des jeunes adeptes. Ils ont des partisans nombreux dans la haute industrie, dans les corporations scientifiques et parmi les étrangers qui affluent dans nos murs. Les Allemands, portés par la tournure de leur esprit, aux abstractions philosophiques, ont embrassé avec enthousiasme la régénération saint-simonienne. Les contemplations sentimentales sympathisent parfaitement avec leur imagination rêveuse. Ils retrouvent dans ces doctrines, jeunes encore de réputation, les illusions atténuées de Schiller et de Goëthe. Leur amour du merveilleux est trompé, mais leur cœur est séduit: c'est tout ce qu'ils demandent; et quand on réfléchit que les femmes et les artistes, placés par Saint-Simon au gouvernail des sociétés, ne sont encore que faiblement initiés à ses mystères; que les Espagnols, les Italiens, ces âmes de feu, dorment encore dans l'attente, et qu'un dogme si ardent, si exalté pour les perfections humaines, est né en France, dans ce pays léger, chez ce peuple fou, au dire des nations, inhabile aux méditations religieuses et aux fortes conceptions politiques, on ne saurait s'empêcher de mesurer avec effroi l'aliment préparé à la contagion. C'est la réforme avec tout son enthousiasme, ses fougues éloquentes, son perfectionnement hâtif; mais c'est la réforme pure de toute réaction mystique, embellie d'une poésie vierge, fécondée d'un principe réparateur. C'est la réforme prêchée par les femmes et fondée sur l'amour.

Que ce nom de réformateurs n'épouvante pas les oreilles inaccoutumées aux débats scolastiques. Les nouveaux doctrinaires n'ont gardé des prédicateurs de l'histoire que l'éloquence et la foi. Leur existence extérieure est la même que celle des autres hommes; ils boivent, ils mangent, comme leurs contemporains; ils lisent même les journaux, non sans laisser échapper quelquefois un amer sourire de dédain ou de pitié. Au reste, comme caractères privés, ils ont peut-être plus d'aménité, plus d'abandon dans leurs relations que les personnes étrangères à leur doctrine. C'est déjà un effet manifeste de leurs chaleureuses improvisations en faveur de l'humanité. Leur logique est entraînant, parce qu'elle est colorée d'un reflet de sentimentalisme qui remue sans convaincre. Quand un saint-simoniste vous tient, vous êtes un homme perdu ou gagné, je ne sais trop lequel. Dès qu'il se trouve quel qu'un de leurs frères dans une famille, dans un cercle, dans une réunion, on peut affirmer hardiment que la fin de l'année il comptera autant de prosélytes qu'auditeurs. Ce qui séduit surtout dans les adeptes, c'est qu'ils cherchent moins l'effet que le raisonnement. Lorsqu'un doctrinaire sans façon déjeune tranquillement avec vous, et qu'au milieu des émotions sans nombre qui accompagnent un repas substantiel, entre la poire et le fromage, en sablant un verre de champagne, il vous expose ses bienfaisantes théories, vous cédez facilement à un orateur maniant avec un égal succès la parole brève et pressante de l'école, et les argumens les plus solides de la sociabilité.

Voulez-vous les entendre? — Tout le monde connaît le Prado, cet édifice noir et enfumé où le peuple de la Cité danse aux jours de fête. Singulièrement placé entre la Grève et la Conciergerie, pour compléter sa bizarre destinée, il ne lui restait plus qu'à servir de refuge à des élucubrations philosophiques. C'est là que le mercredi soir MM. Bazard, Enfantin, et quelques autres ardents et spirituels disciples du grand maître exposent et discutent la question dogmatique. Leur parole est sévère comme leur fonction; leur pensée, pleine de désintéressement et d'enthousiasme. Autour de leur chaire se pressent indistinctement des têtes chauves et blanchies, des jeunes gens à l'œil mélancolique, des adeptes aux traits vifs et décidés, quelques célébrités contemporaines de toutes les classes et de toutes les opinions. Ce mélange représente l'esprit de la secte; la doctrine saint-simonienne est sage et progressive, gardienne de l'avenir et interprète du passé. Mais cette réunion, d'un aspect sombre et sévère, et entièrement consacrée à la discussion des points métaphysiques de la doctrine, est peu fréquentée par les néophytes. Le lieu ordinaire de leurs assemblées est rue Monsigny, n° 6. Rarement ce local, loué aux frais de la communauté, offre aux auditeurs retardataires une place commode et d'un accès facile. La foule s'y porte avec empressement, et en remplit tous les abords. Là, le dimanche, quelques jeunes disciples, au langage entraînant et rempli de sensibilité, y développent superficiellement la question sentimentale du dogme. Ils prêchent à tous venans, les portes ouvertes, et ne craignent pas de proclamer hautement ce qui fait leur conviction. Un auditoire moins philosophe peut-être que celui du Prado, mais d'une persuasion plus flatteuse, applaudit avec transport aux hardiesses de l'improvisateur; des femmes isolées, élégantes, des hommes de lettres, des journalistes, des écrivains politiques, s'y donnent rendez-vous, et passent quelques heures dans une religieuse préoccupation des paroles du jeune apôtre. C'est dans ces réunions qu'on voit habituellement les femmes des doctrinaires attachées, par fidélité conjugale ou par conviction individuelle, au système de leurs maris. En général, on ne compte

encore dans la doctrine, pour adeptes femmes, que les épouses des disciples. Les attrait du dogme n'ont point encore séduit quelque vierge cachée dans l'ombre, et destinée peut-être à conduire le monde au gré de ses enchantresses prédictions. Conséquence inévitable de l'adhésion de leurs mères, le sort des enfans est irrévocablement soumis aux lois de la hiérarchie. Ils sont élevés en commun ; ils grandissent pour le sacerdoce futur, qui ne sera pas le moins pénible. Les saint-simoniens ont même déjà réalisé, dans une moindre proportion, l'idée ingénieuse du fonds social. Tous les disciples forment une communauté où chacun apporte, selon ses facultés, une mise destinée à soutenir les moyens de propager la doctrine. On cite plusieurs industriels qui ont fait à la société l'abandon de sommes considérables, constituées en rente. Ces fonds sont religieusement conservés pour les frais communs de prosélytisme, qui consistent surtout en locations et en impressions d'écrits périodiques. Le journal de l'école saint-simonienne, *l'Organisateur*, paraît périodiquement, et se distribue particulièrement entre les néophytes, auxquels il est spécialement destiné. Enfin, pour couronner l'œuvre, on annonce d'une manière positive la publication prochaine d'une exposition complète de la doctrine par le chef actuel du saint-simonisme, et au commencement de l'hiver, l'ouverture d'un temple où la génération présente sera invitée à venir entendre le développement de la religion nouvelle. Si jamais évenement curieux a remué Paris, certes on peut citer cette singulière inauguration. A coup sûr les auditeurs ne manqueront pas à l'appel, en supposant même que l'on démentit le bruit répandu que M^{me} Malibran prendrait rang parmi les improvisatrices. Mais l'absence de cette grande prêtresse n'empêchera pas l'affluence d'être prodigieuse, surtout aux prédications faites par les femmes.

Voilà où en est l'œuvre, du moins autant que des renseignements obligeamment fournis par les adeptes eux-mêmes ont pu nous permettre d'apprécier les progrès. Le tems est venu de juger. Quant à nous, nous n'avons pas mission pour cela. En soulevant la voile qui couvre encore, pour une partie du public, les succès de l'école de Saint-Simon, nous n'avons pas la prétention de critiquer des opinions que nous respectons sans les partager.

D'ailleurs, dans le rude labeur de notre éducation sociale, c'est en admettant toutes les hypothèses, c'est en donnant droit de cité à tous les systèmes que nous parviendrons à statuer définitivement sur notre avenir. Les utopies les plus illusives, comme les croyances les plus routinières, appellent également un examen réfléchi, tel qu'il convient à des gens qui ont des passions à éteindre et des droits à régler. Et ce n'est pas au moment où les questions de principe, remises en jeu, ont triomphé de tous les obstacles, que nous serions bien reus à poursuivre une doctrine dont les fondateurs sont hommes de science et de bonne foi, et dont le but est le rêve de tous, la liberté.

POÉSIE.

MESSÉNIENNE NOUVELLE

UNE SEMAINE DE PARIS.

AUX FRANÇAIS.

Debout, mânes sacrés de mes concitoyens !
Venez, inspirez les, ces vers où je vous chante,
Debout, morts immortels, héroïques soutiens
De la liberté triomphante !
Brûlant, désordonné, sans frein dans son essor,
Comme un peuple en courroux qu'un même cri soulève,
Que cet hymne vers vous s'élève
De votre sang qui fume encor !

Quels sont donc les malheurs que ce jour nous apporte ?
— Ceux que nous présageaient ses ministres et lui.
— Quoi ! malgré ses sermens ! — Il les rompt aujourd'hui.
— Le ciel les a reçus. — Et le vent les emporte.
— Mais les élus du peuple ! ... — Il les a cassés tous.
— Les lois qu'il doit défendre ? — Esclaves comme nous.
— Et la pensée ? — Aux fers. — Et la liberté ? — Morte.
— Quel était notre crime ? — En vain nous le cherchons.
— Pour mettre en interdit la patrie opprimée,
Son droit ? — C'est le pouvoir. — Sa raison ? — Une armée.
— La nôtre est un peuple : marchons.

Ils marchaient, ils couraient sans armes,
Ils n'avaient pas encor frappé,
On les tue ; ils criaient : Le monarque est trompé !
On les tue. ... ô fureur ! Pour du sang, quoi ! des larmes !
De vains cris pour du sang ! — Ils sont morts les premiers ;
Vengeons-les, ou mourons. — Des armes ! — Où les prendre ?
— Dans les mains de leurs meurtriers !
A qui donne la mort c'est la mort qu'il faut rendre
Vengeance ! place au drapeau noir !
Passage, citoyens ! place aux débris funèbres.
Qui reçoivent dans les ténèbres
Les sermens de leur désespoir !
Porté par leurs bras nus, le cadavre s'avance.
Vengeance ! Tout un peuple a répété : Vengeance !
Restes inanimés, vous serez satisfaits !
Le peuple vous l'a dit, et sa parole est sûre ;
Ce n'est pas loi qui se parjure ;
Il a tenu quinze ans les sermens qu'il a faits

Il s'est levé : le tocsin sonne ;
Aux appels bruyants des tambours,
Aux éclats de l'obus qui tonne,
Viellards, enfans, cité, faubourgs,
Sous les haillons, sous l'épaulette,
Armés, sans arme, unis, épars,
Se roulent contre les remparts
Que le fer de la baïonnette
Leur oppose de toutes parts.
Ils tombent ; mais dans cette ville,
Où sur chaque pavé sanglant

La mort enfante en immolant,
Pour un qui tombe il en naît mille.

Ouvrez, ouvrez encor les grilles de Saint-Cloud !
Vomissez des soldats pour nous livrer bataille.
Le sabre est dans leurs mains ; dans leurs rangs, la mitraille ;
Mais de la liberté l'arsenal est partout.

Que nous importe à nous l'instrument qui nous venge !
Une foule intrépide agite en rugissant
La scie aux dents d'acier, le levier, le croissant ;
Sous sa main citoyenne en arme tout se change.
Des foyers fastueux les marbres détachés,
Les grès avec effort de la terre arrachés,
Sont des boulets pour sa colère ;
Et, soldats comme nous, nos femmes et nos sœurs
Font pleuvoir sur les oppresseurs
Cette mitraille populaire.

Qu'ils aient l'ordre pour eux, le désordre est pour nous ;
Désordre intelligent, qui seconde l'audace,
Qui commande, obéit, marque à chacun sa place,
Comme un seul nous fait agir tous,
Et qui prouve à la tyrannie,
En brisant son sceptre abhorré,
Que, par la patrie inspiré,
Un peuple, comme un homme, a ses jours de génie.

Quoi ! toujours sous le feu, si jeune, au premier rang !
Retenons ce martyr que trop d'ardeur enflamme.
Il court, il va mourir. ... Relevons le mourant :
O liberté, c'est une femme !

Quel est-il ce guerrier suspendu dans les airs ?
De son drapeau qu'il tient encore
Il roule autour de lui le lineul tricolore,
Et disparaît au milieu des éclairs.
Viens recueillir sa dernière parole,
Grande ombre de Napoléon ;
C'est à toi de graver son nom
Sur les piliers du nouveau pont d'Arcole.

Ce soleil de juillet qu'enfin nous revoiyons,
Il a brillé sur la Bastille.
Oui, le voilà, c'est lui. La liberté, sa fille,
Vient de renaitre à ses rayons.
Luis pour nous, accomplis l'œuvre de délivrance ;
Avance, mois sœur, presse ta course, avance :
Il faut trois jours à ces héros.
Abrège au moins pour eux les nuits qui sont sans gloire,
Avance, ils n'auront de repos
Que dans la tombe ou la victoire.

Naïts lugubres ! tout meurt, lumière et mouvement.
De cette obscurité muette et sépulcrale
Quels bruits inattendus sortent par intervalle ?
Le cliquetis du fer qui heurte pesamment
Des débris entassés la barrière inégale,
Ces cris se répandant de moment en moment :
Qui vive ? ... — Citoyens. — Garde à vous, sentinelles !
L'adieu de deux amis, dont un embrassement
Vient de confondre encor les âmes fraternelles ;
Les soupirs d'un blessé qui s'éteint lentement,
Et sous l'arche plaintive un sourd frémissement,
Quand l'onde, en tournant, vient refermer la tombe
D'un cadavre qui tombe. ...
Au Louvre, amis ; voici le jour !
Battez la charge ! Au Louvre, au Louvre !
Balayé par le plomb qui se croise et les couvre,
Chacun, pour mourir à son tour,
Vient remplir le rang qui s'entrouvre.
Le bataillon grossit sous ce feu dévorant.
Son chef dans la poussière en vain roule expirant ;
Il saisit la victime, il l'enlève, il l'emporte,
Il s'élançe, il triomphe, il entre. ... Quel tableau :
Dieu juste ! la voilà victorieuse et morte
Sur le trône de son bourreau !

Allez, volez, tombez dans la Seine écumante,
D'un pouvoir parricide emblèmes abolis !
Allez, chiffres brisés ; allez, pourpre fumante ;
Allez, drapeaux déchus, que le meurtre a salis !
Dépouilles des vaincus, par le fleuve entraînées,
Dépouilles des martyrs que je pleure aujourd'hui,
Allez, et sur les flots, à Saint-Cloud, portez-les
Le bulletin des trois journées !

Victoire ! embrassons-nous. — Tu vis ! — Je te révois !
— Le fer de Pétranger m'épargna comme toi.
— Quel triomphe ! — En trois jours. — Honneur à ton courage !
— Gloire au tien. — C'est ton nom qu'on cite le premier.
— N'en citons qu'un. — Lequel ? — Celui du peuple entier.
— Hier qu'il était brave, aujourd'hui qu'il est sage !
— Du trépas, en mourant, l'un d'eux m'a préservé.
— Mais ton sang coule encor. — Ma blessure est légère.
— Et ton frère. ... — Il n'est plus. — L'assassin de ton frère,
Tu l'as puni ? — Je l'ai sauvé.

Ah ! qu'on respire avec délices,
Et qu'il est enivrant l'air de la liberté !
Comment regarder sans fierté
Ces murs couverts de cicatrices,

Ces drapeaux qu'à l'exil redemandaient nos pleurs,
Et dont nous revoiyons les glorieux symboles
Voltiger, s'enlacer, courber leurs trois couleurs
Sur ces nobles enfans, l'orgueil de nos écoles ?
Des fleurs à pleines mains, des fleurs pour ces guerriers !
Jetez-les au hasard des couronnes civiques :
Ils ne tomberont, vos lauriers,
Que sur des têtes héroïques.

Mais lui, que sans l'abatte ont jadis éprouvé
Le despotisme et la licence,
Que la vieillesse a retrouvé
Ce qu'il fut dans l'adolescence,

Entourons-le d'amour ! Français, Américains,
Ce baisers et de pleurs couvrons ses vieilles mains !
La popularité, si souvent infidèle,
Est fille de la terre et meurt en peu d'instans.
La sienne, plus jeune et plus belle,
A traversé les mers, a triomphé du tems :
C'était à la vertu d'en faire une immortelle.

O toi, Roi citoyen, qu'il presse dans ses bras
Aux cris d'un peuple entier, dont les transports sont justes,
Tu fus mon bienfaiteur, je ne te louerai pas ;
Les poètes des rois sont leurs actes augustes.
Que ton règne te chante, et qu'on dise après nous :
Monarque, il fut sacré par la raison publique ;
Sa force fut la loi ; l'honneur, sa politique ;
Son droit divin, l'amour de tous.
Pour toi, peuple affranchi, dont le bonheur commence,
Tu peux croiser tes bras après ton œuvre immense ;
Pars de tous les excès, huit jours l'ont enfanté.
Ils ont conquis les lois, chassé la tyrannie,
Et couronné la liberté :
Peuple, repose-toi ; ta semaine est finie !

CASIMIR DELAVIGNE.

VOYAGES.

TROISIÈME LETTRE SUR LE MEXIQUE.

Guanajuato. — Ses rues. — Ses églises. — Siège de la villa par les Américains. — Sa fabrique de cigares. — Ses greniers de maïs. — La Valanciana. — Son mode d'exploitation. — Les mineurs.

GUANAJUATO, 4 octobre.

De la villa d'Hidalgo jusqu'ici il y a douze grandes lieues ; mais comme tous ces campagnards ne calculent guère les distances que par le tems qu'ils mettent à les parcourir, quelques-uns d'eux nous assurèrent qu'il y en avait tout au plus sept, et nous nous mîmes en chemin à midi. Nous avions à peine marché deux heures que nous fûmes surpris, à l'entrée d'une chaîne de montagnes qu'il fallut traverser, par une de ces averse mexicaines à travers lesquelles on ne se voit point à trois pas de distance. Comme vous le pensez bien, les sentiers qui servent de routes sur ces cordillères en devinrent plus fatigans et plus pénibles encore qu'ils ne le sont d'ordinaire. Nous ne pouvions aller qu'à petits pas, traînant les chevaux derrière nous. Nous arrivâmes ainsi à la nuit close, épuisés de fatigue, les pieds dans l'eau jusqu'à la cheville, et les habits trempés, au pied de la Santa-Rosa,

Dont la tête est au ciel voisin.

Il fallait cependant avancer ; nous ne pouvions coucher là. Trop fatigués pour continuer à marcher, nous montâmes à cheval, quoi qu'il en pût arriver, et nous nous mîmes courageusement à gravir cette montagne, qui a deux lieues de haut. Après mille peines, mille embarras, et même aussi quelques dangers, nous sommes parvenus à la traverser, franchissant les rapides torrents qu'y formaient les flots d'une pluie épouvantable, et nous traînant sur ses rocs escarpés. Il s'est présenté plus d'un passage où le moindre faux pas de nos chevaux nous pouvait précipiter dans le gouffre de sombres nuages, que nous avions sous les pieds. Enfin, à minuit, nous sortons de cet enfer placé si près du ciel, et à une heure et demie du matin nous entrons à Guanajuato, capitale de l'état de ce nom. Nous étions bien silencieux, je vous jure ; nous avions horriblement froid, et l'eau ruisselait de nos habits collés sur les chevaux harrassés. Mais hélas ! les pauvres voyageurs devaient boire le calice jusqu'à la lie. Accompagnés d'un cereno, nous frappons pendant une grande heure à toutes les auberges de la ville : personne ne veut ouvrir, ou à des voleurs (comme cela est à craindre dans ce pays), ou à des hommes assez mal avisés pour venir réveiller les gens au milieu de ce premier sommeil toujours si doux et si délicieux. Que faire ? Le cereno nous propose une maison de sa connaissance : nous marchons encore, il frappe à une porte basse ; mais on ouvre à peine que nous sommes suffoqués par l'infécté et épaisse chaleur qui sort de cet étroit cloaque, rempli de vingt personnes au moins, hommes, femmes et enfans, étendus sur desattes, pêle-mêle, et tout habillés. Là ne viennent que des malheureux sans asile, ou des *teperos* qui ont tout bu. Le tems s'était éclairci, nous préférons la rue à un toit aussi impur. Les chevaux passent à travers ces misérables pour arriver à une mauvaise écurie ; on leur jette je ne sais quoi à manger ; nous changeons de la tête aux pieds avec ce que nous trouvons de moins mouillé dans le mince bagage qui nous suit toujours à dos de mulet. Nous nous étendons avec délice sur le pavé, en prenant la marche d'une porte pour éreiller ; nous dormons déjà. Notre réveil fut des plus piquans. Il faisait déjà grand jour, et nous étions entourés d'une foule de figures tout ébahies, qui admiraient sans doute de quelle étrange façon nous usions du sommeil. Il fallut cependant nous occuper d'un meilleur gîte. Nous avons été si bien reçus dernièrement chez les Franciscains, que nous fûmes encore à leur couvent (car il y en a partout, des Franciscains) ; et le seul moine qui l'habite consentit à nous donner l'hospitalité. Guanajuato est l'unique ville où j'ai trouvé ces religieux aussi pauvres. Leur couvent y est petit, presque abandonné, et contient à peine quelques cellules, ce qui doit doubler notre reconnaissance pour la bonne grâce avec laquelle nous a reçus le vieux moine don Eusebio. Mais c'est assez vous parler de nous, n'est-ce pas ; revenons au but de cette lettre. La ville est aussi laide qu'un village français, bâtie dans une espèce de cave, resserrée par les montagnes qui l'entourent ; ses rues tortueuses sont autant de petites collines qu'il faut gravir sur un pavé détestable ou sur des trottoirs tellement étroits qu'il est impossible d'y tenir deux de front. Les églises même, où les anciens Espagnols mettent tant de grandeur, n'ont rien de remarquable, et on ne peut citer que les Granaditas, édifice formant un carré long, d'une architecture toute romaine, et avantageusement construit sur le point le plus élevé de la ville. Lors des guerres de la liberté, les Es-

pagnols s'y barricadèrent pour se sauver de la fureur des indépendans, avec neuf millions de piastres qu'ils voulaient emporter. Les murs, encore criblés de balles, attestent qu'ils y furent vigoureusement assiégés. La manière dont on s'empara de cette forteresse improvisée mérite une petite place ici. Les Espagnols faisaient un feu terrible de toutes parts, et défendaient surtout les portes, que l'on tentait vainement d'enfoncer, lorsqu'un hardi *lepero*, dont on n'a point conservé le nom, se chargea seul d'une pareille entreprise. Il se couvrit la tête et les reins d'une large dalle en pierre, et ployant sous le plomb qui venait rebondir sur cet étrange bouclier, s'avança avec intrépidité, armé d'un flambeau. Cette formidable action fut couronnée de succès; et les portes embrasées livrèrent bientôt passage aux Américains.

Le bâtiment de las Granaditas est aujourd'hui abîmé par une cloison qui en forme deux établissemens différens, la fabrique de cigares et les greniers de maïs que l'état vend au peuple. Vous n'ignorez pas que ce céréale est au Mexique ce que le blé est en Europe. L'institution de tels greniers ne paraît digne d'éloges, et mériterait d'être imitée. Le gouvernement achète de grandes parties de maïs, qu'il revend ensuite en détail au bas peuple quelque chose au dessous du cours, et prévient ainsi les accaparemens. La manufacture de tabac de l'état de Guanajuato (comme c'est un monopole que s'est approprié le gouvernement, chaque état la sienne), la manufacture de tabac, dis-je, emploie sept cent vingt ouvriers, tant hommes que femmes, et use chaque jour cent quarante-cinq mains de papier pour les *cigarros*. Quand on a vu la prodigieuse agilité avec laquelle les ouvriers roulent le tabac dans le papier, on n'est point étonné d'une pareille consommation.

Le voisinage des mines peut seul faire habiter Guanajuato, qui avec ses 30,000 habitans n'a point de numéros sur ses maisons, et dans laquelle il n'y a pas un hôtel de bains ni même une auberge où un étranger puisse trouver à manger. Si vous ne connaissez personne, il faut aller dans de dégoutans cabarets ouverts à tous vents, peuplés de *leperos*, et infectés par le chili, dont l'odeur vous prend à la gorge. Si l'on abandonnait cette ville, elle serait bientôt engloutie sous les terres mouvantes et les sables qu'entraînent les torrens des montagnes. J'ai remarqué à l'extrémité d'un des faubourgs deux ou trois maisons délaissées lors de la révolution, dont on n'aperçoit plus que le haut du portique. Tout le reste est enterré, et comme il faut que l'apathique indifférence des Mexicains se montre en toutes choses, ils ont préféré bâtir sur ces maisons, plutôt que de les déblayer.

Les mines de Guanajuato sont les plus riches en métal et les plus exploitées ici. Tout le monde parle minéral; et sitôt que l'on voit arriver un étranger, on lui suppose l'intention d'acheter quelque *trou à fortune*. On nous en a déjà proposé cinq ou six, et il ne court pas un malheureux dans les rues qui n'ait à vendre une mine presque en plein rapport, et nécessairement à peine un millier de piastres pour y amener des ouvriers qui en tireront l'or et l'argent à pleins sacs. Il n'est pas jusqu'à un vieux homme au manteau délabré, à qui nous donnions quelques réaux pour nous servir de cicerone, qui ne nous ait offert la sienne au prix de 60,000 piastres.

Je ne vous parlerai que de celle de la Valanciana, qui est la plus importante; car elles se ressemblent toutes plus ou moins, et elles sont exploitées à peu près de la même manière. Quelque perfectionnement qu'aient voulu introduire les Anglais, on a été forcé de revenir aux premiers moyens des Mexicains, comme étant les plus faciles et les moins dispendieux. Les gigantesques ouvrages de la Valanciana témoignent de toute la puissance humaine; et l'on s'effraie de voir tant d'immenses travaux et tant d'énormes dépenses.

La Valanciana occupe quatre mille ouvriers, reste des sept mille qu'elle occupait autrefois; ils en ont fait un grand village qui renferme aujourd'hui neuf mille âmes, et dont la population s'est élevée, dit-on, à vingt mille. Ce village, qui a maintenant des boutiques et une église, s'est formé peu à peu des cabanes construites à l'entour du *real* par des ouvriers qui, ne voulant pas descendre chaque jour à Guanajuato, y établissaient leur famille.

Vous savez qu'une mine n'est autre chose qu'une cavité profonde faite à mains d'hommes, dans les entrailles de la terre. Les mineurs déchirent le roc aux veines d'or et d'argent avec un ciseau et un marteau de fer, et enlèvent au fur et à mesure tout ce qu'ils en retirent, soutenant les voûtes par des échafaudages, pour prévenir les éboulemens. Comme à un certain degré de profondeur le manque d'eau se fait sentir, on a établi des courans au moyen de puits qui communiquent de la surface jusqu'aux points les plus éloignés. Ces puits, nommés *tiros*, servent à extraire l'eau que l'on rencontre sous terre, et dont le séjour empêcherait de travailler. La Valanciana a de telles ramifications, et s'étend si loin, qu'elle possède cinq de ces *tiros*. Le plus considérable, creusé au-dessus d'un immense bassin où l'on dirige toutes les filtrations, a six cent trente ou six cent quarante puits de profondeur (1660 à 1700 pieds français). Il est de forme octogone, et les mineurs, pour nous en faire admirer la magnifique construction, y jetèrent quelques paquets d'étoffe embrasée. Ces flammes descendent lentement au milieu du gouffre, et ne jettent déjà plus qu'une lueur légère quand on parvient à les entendre bruire en s'éteignant dans les eaux. On retire le liquide de ce puits, au moyen de huit *malaquales* (manèges) attelés chacun de neuf chevaux. Chaque manège soutient deux grandes roues en peau de taureau, dont l'une monte pendant que l'autre s'abaisse, et met neuf minutes à faire sa révolution. Chaque des autres enlève soixante-dix arrobas d'eau (l'arrobas vaut vingt cinq muids de France). Vous pouvez calculer, d'après ces notes, que l'on retire du puits de la Valanciana vingt-huit mille muids d'eau toutes les neuf minutes, et la nuit aussi bien que le jour, tant il importe aux intérêts des exploitans de vider promptement la mine. Mais l'immensité du bassin et des lieux inondés est telle, que malgré cette activité, on ne parvient pas chaque semaine à retirer plus d'une vare et demie de hauteur d'eau (la vare a trente-trois pieds français).

Voilà bientôt trois ans que l'on puise ainsi, et l'on espère à ce train achever dans dix-huit mois.

L'eau que donne naturellement une mine n'offre point un aussi effrayant volume, mais la Valanciana, comme au reste

toutes les autres, ayant été abandonnée pendant la révolution, fut presque entièrement comblée par les pluies et les filtrations natives. Aussi voyez-vous, quelque mine que vous visitiez, tous les soins se porter à la *desaguar* (à la vider). C'est là que qui a déjà coûté tant de millions et ruiné tant de compagne qui a déjà coûté tant de millions et ruiné tant de compagne qui a déjà coûté tant de millions et ruiné tant de compagne

Je reviens à la description de la Valanciana. Les autres *tiros* dont je vous ai parlé, et qui ont trois et quatre cents vares de profondeur, sont employés à enlever les *freutos* (les pierres extraites) dans de grands sacs de peau qui sont reçus, lorsqu'ils arrivent, sur des traîneaux attelés d'un cheval, et portés dans une cour où l'on brise les matières minérales en petits morceaux, pour en reconnaître la richesse. La Valanciana évite ainsi de faire monter ses produits à dos d'hommes, opération aussi longue que pénible et coûteuse. Faites-vous une idée de ses dépenses en songeant qu'outre ses quatre mille ouvriers, elle entretient dans de splendides écuries six à sept cents chevaux dont elle fatigue chaque jour la moitié.

Nous ne pouvons nous dispenser d'entrer dans ces gouffres. Munis selon l'usage de bâtons armés d'une pointe en fer pour nous soutenir, et enveloppés d'une blouse, nous descendîmes précédés de deux hommes avec d'épais flambeaux, sous une voûte d'à peu près quatre pieds de large sur trois, quatre, cinq et même six de haut, selon que les mineurs ont plus ou moins creusé. Quoique la Valanciana soit presque toujours taillée en escalier, nous étions si fort accablés par une étouffante chaleur, et nous étions tellement fatigués de nous ployer en deux pour franchir les passages difficiles, que nous n'avons pas été plus loin que le campo de Guadalupe. Mes compagnons avaient compté deux mille cinquante-trois marches pour y arriver, et il n'est cependant, dit-on, qu'à la moitié de la profondeur totale. Le campo de Guadalupe est une large rotonde où les mineurs travaillent de tous côtés. Ces malheureux entièrement nus, ne portant qu'un mouchoir autour de la ceinture, et ruisselant de sueur, frappent à la lumière d'une petite chandelle collée contre les parois, et à grands coups de marteaux, le roc étincelant qui résiste longtemps aux efforts du ciseau. D'autres, montés sur des échafaudages pour atteindre jusqu'à la voûte, enfoncent également à grand-peine un tube de fer dont le trou est ensuite chargé de poudre pour faire sauter la roche. Le métier de mineur est sans contredit un des plus pénibles métiers qu'il y ait au monde, aussi en voit-on rarement parvenir jusqu'à la vieillesse; ils restent dans la mine depuis le matin jusqu'au soir, y prenant leurs repas, et ne voient guère le jour que le dimanche. Du reste, ce sont de bons diables gagnant beaucoup, vivant de rien toute la semaine, et dépensant leur argent le dimanche avec une prodigalité et une fierté singulière.

Une mine est loin de renfermer autant de métal, et surtout de métal massif, que nous le croyons en France. L'argent se rencontre dans la pierre par veines noires étincelantes, et il faut souvent beaucoup d'expérience pour le reconnaître. On n'extrait souvent que du *bronze*, espèce de cuivre que l'on méprise fort, et qu'il est rare de ne pas trouver mêlé avec l'argent. L'or se montre par petites paillettes couleur jaune. Il ne suffit pas de frapper dans une mine pour en tirer les précieux métaux qui ne se trouvent que par veines ou filons, et qu'il faut long-temps chercher. Aussi une mine renferme-t-elle un grand nombre de voûtes abandonnées faute d'y rien saisir; véritables catacombes où un homme sans flambeau ne manquerait point de s'égarer et de se perdre peut-être pour toujours.

Le directeur des travaux de la Valanciana, qui a été pour nous d'une bienveillance extrême, nous a fait présent à chacun d'une pierre très-riche, et a poussé la bonté jusqu'à nous mener voir un grand et bel ouvrage construit dernièrement par les Anglais. Ils voulaient y mouler la pierre pour en tirer le métal, par des moyens plus prompts et plus économiques que ceux employés dans les *haciendas de plata* (fermes d'argent), dont je vous parlerai tout-à-l'heure. Le nouveau procédé, qui coûte 16,000 piastres à établir, ne réussit point, et toutes les machines furent perdues. Cette somme peut être comprise dans les 15,000,000 que les spéculateurs anglais ont déjà engloutis dans les mines du Mexique. La Valanciana est exploitée par une compagnie anglo-mexicaine. Pour en finir avec la Valanciana, je vous dirai qu'elle fournissait, il y a vingt ans, des gains incalculables. Son minéral était tellement riche et rendait un métal si pur, que pour un sac de frutes on donnait un sac d'argent du même poids. Le prix de manufacture et un grand bénéfice encore se retrouvait dans l'or que le minéral contient toujours en plus ou moins grande quantité. La loi ne permet à aucun étranger d'être propriétaire de mines, et tous ces Allemands et Anglais, qui les fouillent aujourd'hui, ne les tiennent qu'à bail pour vingt, trente ou quarante ans.

Dans la plupart des exploitations et à la Sirena entre autres, que nous avons visitée avec plaisir, les produits une fois sortis de la mine se partagent proportionnellement entre les propriétaires et les ouvriers mineurs. Alors les premiers n'ont aucune solde à donner à ces derniers, qui doivent même se fournir de lumière et d'outils, dont ils remboursent les avances à l'administration. Ce mode est plein de sagesse, car, outre les grands frais de paie qu'il évite aux propriétaires, il oblige les ouvriers à travailler et à chercher les meilleures veines. Si vous payez le mineur à la journée au contraire, et que vous gardiez tout le fruto, il travaille sans ardeur, et souvent lorsqu'il découvre une veine il la cache ou ne la suit pas. Un mineur expérimenté sent en quelque sorte les filons, comme don Juan sent les femmes; il n'a pas besoin de les voir. Lorsque

le partage, dont nous venons de parler, est achevé, les ouvriers, après avoir bien brisé leurs lots, en font des petits tas qu'ils posent à terre sur leurs mangas.* Les acheteurs, accompagnés d'un courtier commun, viennent examiner les tas et leur qualité, disent bas à l'oreille du courtier le prix qu'ils en offrent, et celui-ci proclame à haute voix le nom du plus offrant, et le prix qu'il a donné. Ces ventes sont fort curieuses, il y règne une bonne foi parfaite, et il est à remarquer que le courtier ne se trompe jamais au milieu des douze ou quinze confidences qu'il reçoit. Les vendeurs ne peuvent appeler du prix offert, et sont garantis de toute fraude par la concurrence qui existe entre les marchands. Chacun de ceux-ci est suivi de deux hommes portant un grand coffre sur des brancards, où ils ramassent ce qu'il a acheté.

Ces marchands sont propriétaires d'*Hacienda de Plata*, fabriques où l'on extrait le métal du minéral. C'est un meilleur commerce, parce qu'on voit au moins ce que l'on fait. Les procédés employés sont extrêmement simples et faciles. On commence par écraser le fruto, au moyen de lourdes poutres garnies en fer, qu'un cylindre enlève en tournant, et laisse retomber. J'ai vu ces mêmes pilons en usage chez nous, dans les fabriques de porcelaine, pour mouler la matière première, comme également dans la fabrication de l'huile de lin, pour piler la graine. Le fruto, presque réduit en poudre, est mis dans des moulins appelés *arrastras*; là il est mêlé avec de l'eau, et six meules le broient entre quatre grosses pierres cylindriques. Cette opération en fait une boue très-fine, noire, jaune ou rouge, selon la couleur du terrain dont il a été extrait. La boue est étendue dans des cours où l'on en forme de grandes *tortas* (tourtes). Après les avoir laissées quelque temps exposées à l'action du soleil (la pluie leur est nuisible), on y jette une quantité voulue de mercure et de magister, pour dissoudre le métal de la pierre; puis quinze, vingt, et même trente mules (selon la grandeur de la tourte), que fait tourner un homme placé au milieu du rond, mêlent tout ensemble par leur piétinement. Le mélange terminé, et le soleil, qui est, à ce qu'il paraît, pour beaucoup dans la réussite des opérations, ayant amené la précieuse tourte à un point satisfaisant, elle passe au lavoir. C'est encore un manège où elle est mêlée avec de l'eau; les indispensables mules mettent en mouvement des branches qui la frappent violemment, et en font ainsi sortir le métal, dont le corps pesant tombe au fond. On enlève alors l'eau et la terre, auxquelles de nouvelles épreuves ne laissent rien; et l'on retire enfin, après tant de divers travaux, cet argent, qui, en joignant les peines et les dépenses de la mine à celles-ci, coûte souvent plus cher qu'il n'a de valeur. Le métal sortant du lavoir est une poudre fine dont on forme des lingots, en faisant évaporer le mercure par l'action du feu.

Cette fabrication barbare et dispendieuse a été améliorée à Walpujuahua, tout près de Mexico, dans le *real* exploité par une compagnie anglaise, et dirigé par M. de Rivafinoli, homme du monde, plein de courtoisie et d'amabilité. Il a introduit dans l'*Hacienda de Plata* attachée à ses mines les plus efficaces moyens d'économie. C'est ainsi qu'aidé de l'habile ingénieur de la compagnie, il a fait tailler une colline en trois terrasses ou gradins, sur chacun desquels il a placé six *arrastras*, qui ont à l'entour de leur cercle des espèces d'écuelles ou de cuillers. Au-dessus de cet amphithéâtre on a conduit avec adresse un large courant d'eau, que des canots portent au service de chaque *arrastra*. Vous concevez que le ruisseau, tombant avec force dans les écuelles, les chasse naturellement devant lui, et fait ainsi tourner les meules; puis, rassemblant cette eau, ils l'ont jetée sur une roue énorme, semblable à celle d'un moulin de rivière, qui fait mouvoir quarante-huit des pilons dont nous avons parlé plus haut. Puis au lieu de faire piétiner des mules dans les *tortas*, pour y mêler le mercure, on a établi au milieu de la tourte un pivot sur lequel est plantée une longue pièce de bois taraudée, que deux mules placées hors de la tourte suffisent pour faire tourner. Une grande roue crénelée, touchant à terre, et adaptée par un essieu aussi taraudé à la grande pièce de bois, monte et descend, en suivant le mouvement de rotation, et remue de cette façon la *torta* dans ses moindres parties. Ce moyen seul économise l'achat et l'entretien d'une centaine de mules.

V. SCHÖLCHER.

MÉLANGES.

RICHESSSE DU PÉROU.

Les remarques suivantes, faites par le voyageur anglais Temple, pendant son séjour au Pérou, donnent la mesure de la richesse qui régnait autrefois dans divers districts de ce pays. Oruro, ville qui à présent ne compte qu'environ 4,000 habitans, était extrêmement florissante par ses mines d'étain et d'argent. A présent elles sont remplies d'eau, et on manque de fonds pour les exploiter. Les grandes familles d'Oruro possédaient, à l'époque de sa prospérité, des quantités énormes de vaiselle d'argent. En 1780, un certain don Juan Rodriguez, possesseur d'une des plus riches mines, avait remplacé dans sa maison tous les vases de terre glaise par d'autres en argent massif; au lieu de verres à boire, il avait des gobelots et des bouteilles en argent. Les tables devant les trumeaux, les pots et les poêles étaient d'un même métal, même les auges dans lesquelles buvaient les mulets et le bétail.

Les impôts et les contributions de guerre ont épuisé la fortune de tous les gens riches du Pérou. Autrefois, on expédiait de ce pays, tous les trois mois, 30, 40 et 50 chariots, attelés de 4 ou 6 bœufs, et chargés de piastres, par Tucuman à Buenos-Ayres, pour y être embarqués pour l'Europe.

Voici l'extrait d'une note envoyée, par le dernier ministre des finances de l'Amérique méridionale espagnole, au prince de la paix. L'argent extrait des mines de Potosi, depuis 1556 à 1578, montait à 49,011,285 piastres fortes (à 5 fr. 43 c.); de 1579 à 1735, à 611,256,349 piastres; et de 1736 à 1800, à 163,682,874 piastres: en tout 823,950,508, desquelles il revenait au gouvernement espagnol 150,931,123 piastres fortes.

* Espèce de manteaux en laine presque imperméable, de couleurs très-vives, dont un Mexicain est toujours enveloppé, et qui lui est aussi indispensable que l'est une chemise à un Européen.

